



CONSOLIDATION DES PLIE 2019



Sommaire

1 INTRODUCTION	3
1.1 - Qu'est-ce qu'un PLIE ?	3
1.2 - Les PLIE en France	5
1.3 - Repères historiques	6
1.4 - La consolidation 2019	6
2 LA CONSOLIDATION QUANTITATIVE	6
2.1 - Caractéristiques des entrées	9
2.2 - Caractéristiques des sorties	10
2.3 - Le contenu des parcours PLIE	12
2.4 - Les financements et activités des PLIE	13
3 LA CONSOLIDATION QUALITATIVE	17
- Fiche action 1 : Accueillir et "aller vers"	19
- Fiche action 2 : Lever les freins à l'emploi	20
- Fiche action 3 : Former, préparer, orienter	21
- Fiche action 4 : Proposer des étapes emploi	22
- Fiche action 5 : Former les référents PLIE	23
- Fiche action 6 : Soutenir les entreprises et accompagner les recrutements	24
- Fiche action 7 : Utiliser la clause sociale d'insertion	25
- Fiche action 8 : Agir en partenariat avec le secteur de l'IAE	26
- Fiche action 9 : Accompagner les bénéficiaires du RSA	27
- Fiche action 10 : Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité hommes/femmes	28
- Fiche action 11 : Accompagner les seniors	29
- Fiche action 12 : Accompagner les publics réfugiés	30
- Fiche action 13 : Accompagner les personnes en situation de handicap	31
- Fiche action 14 : Favoriser la garde d'enfants	32
- Fiche action 15 : Agir au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville	33
- Fiche action 16 : Orienter vers le secteur des services à la personne	34
- Fiche action 17 : Former au numérique et orienter vers la filière numérique	35
- Fiche action 18 : Soutenir la création d'activité	36
- Fiche action 19 : Les PLIE : lauréats du Plan d'investissement dans les compétences	37
- Fiche action 20 : La gestion du FSE en Organismes Intermédiaires (OI)	38
4 CONCLUSION	39
Liste des PLIE ayant répondu au questionnaire	40

GLOSSAIRE	44
------------------	-----------

1 | Introduction

1.1 QU'EST-CE QU'UN PLIE ?

Définitions

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sont des plateformes partenariales initiées depuis 1990 par des communes et établissements de coopération intercommunale (EPCI). Ils mettent en cohérence les actions et initiatives d'un territoire pour assurer des parcours individualisés vers l'emploi durable des populations les plus éloignées du marché du travail.

Un PLIE est mis en place sur un territoire suite à la réalisation d'un **diagnostic partagé** par tous les acteurs de l'emploi et de l'inclusion du territoire concerné. A partir de ce diagnostic est construit un **plan d'action pluriannuel** comportant des objectifs quantitatifs et qualitatifs sur la mise en œuvre de parcours individualisés. Le plan d'action est formalisé par un **protocole d'accord** signé par les collectivités territoriales et l'Etat. Les indicateurs de réalisation et de résultats ont été élaborés en conformité avec les règles définies par les instances qui gèrent les Fonds européens.

Les fondamentaux des PLIE

L'action des PLIE repose sur **4 grandes missions**, appelées aussi les "Fondamentaux". Ces fondamentaux ont été mis à jour en 2019 :

1. **Une démarche partenariale** à l'échelle du territoire ;
2. **La mobilisation des employeurs en synergie avec le développement économique local ;**
3. **L'innovation sociale : une ingénierie d'actions couplée avec une ingénierie financière ;**
4. **Des parcours d'accompagnement personnalisés et renforcés, jusqu'à l'emploi durable, pour des publics diversifiés.**

Le public cible du PLIE

Les participants du PLIE sont les personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle habitant le territoire du PLIE : demandeurs d'emploi de longue durée, seniors, travailleurs handicapés, allocataires des minima sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés notamment. Ces personnes sont prises en compte dans leur globalité, avec leurs freins à l'emploi, qui seront levés par des mesures ou des actions ad hoc dans le cadre de parcours.

Le fonctionnement du PLIE

4

Accueil et suivi des participants

Le PLIE organise l'accueil et le sourcing des **participants**, notamment à l'aide de ses **partenaires**. Il assure la gestion des entrées et des sorties des participants dans le PLIE et leur mise en relation avec les référents de parcours, qui les accompagnent dans leur parcours vers l'emploi durable.



LE
PLIE

Le PLIE peut être porté par exemple par une association, un EPCI, le service d'une collectivité, ou un GIP, présidé par un élu. Il dispose d'une **équipe d'animation** du PLIE.



Gestion des fonds européens

Le dispositif PLIE peut également être Organisme Intermédiaire, et à ce titre assurer la **gestion administrative et financière des Fonds Européens** (FSE). Il **les redistribue** aux structures bénéficiaires dans le cadre de la construction des parcours. Les principaux co-financeurs peuvent être l'Etat, les communes, les EPCI, les conseils régionaux et départementaux. Pour la programmation FSE 2014-2020, les PLIE relèvent du Programme Opérationnel National FSE pour l'Emploi et l'inclusion en Métropole, adopté le 10 octobre 2014, au sein de l'axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».

Coordination et financement des référents de parcours

Afin de proposer aux participants des **parcours individualisés vers l'emploi durable**, le PLIE coordonne des « **référents uniques de parcours** ». Ces référents **co-construisent avec les participants** un parcours individualisé, et les accompagneront **jusqu'à 6 mois dans l'emploi**.

Les **référents** sont le plus souvent employés par différentes structures (Associations de développement local et d'intervention sociale, structures de l'IAE, organismes de formation, agences Pôle Emploi, Missions Locales, CCAS,...), financées par le PLIE. L'équipe du PLIE anime leurs actions, les soutient, assure le partage des connaissances et veille à la réalisation des objectifs d'accompagnement et de retour à l'emploi.

Construction et financement des parcours

Les parcours sont un enchaînement d'actions et d'étapes de travail, de formation et d'aide à la recherche d'emploi, mises en place en fonction des participants. Pour construire des parcours, le PLIE finance des **opérateurs du territoire** (ou « **bénéficiaires du PLIE** ») qui proposent aux participants des étapes de parcours permettant de lever les freins successifs à l'insertion. Ils peuvent être des structures d'insertion, des organismes de formation ou des associations du territoire par exemple. Ils sont sélectionnés par appels d'offre ou appels à projet du PLIE. Le PLIE peut également mettre en place des **actions spécifiques** lorsqu'elles n'existent pas sur le territoire. Il s'appuie aussi sur des actions de droit commun financées par les partenaires.



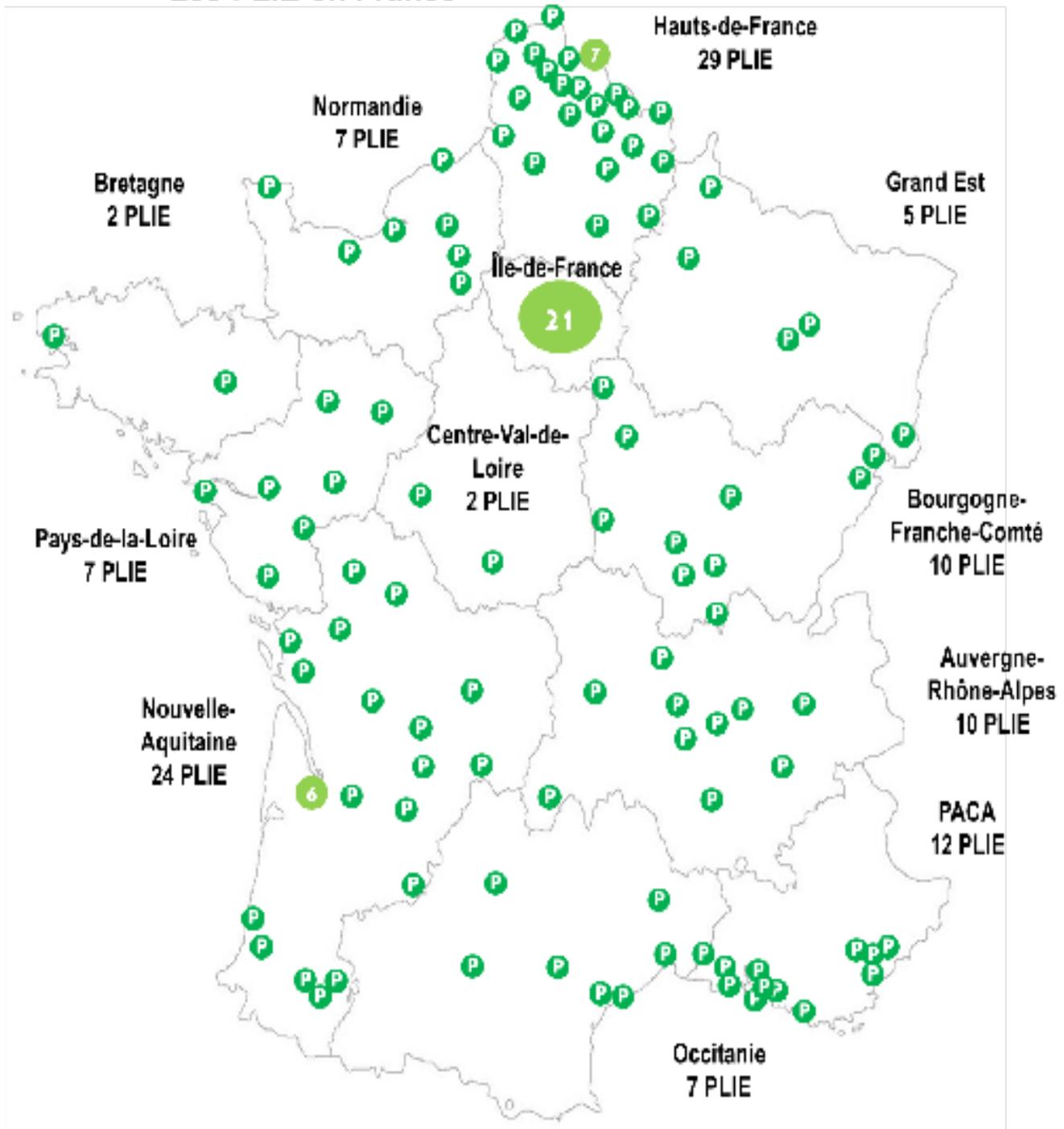
Mobilisation des employeurs

Le **chargé de relation entreprise** de l'équipe du PLIE accompagne les employeurs du territoire **pour positionner des candidats sur des emplois**. Le PLIE mobilise aussi les employeurs pour les impliquer dans les actions telles que le recrutement, le parrainage, les simulations d'entretiens d'embauche, ou les découvertes des métiers.

1.2 LES PLIE EN FRANCE

146 PLIE en 2019

Les PLIE en France



Martinique
3 PLIE



Guadeloupe
2 PLIE



La Réunion
4 PLIE



Guyane
1 PLIE

1.3 REPERES HISTORIQUES

- **Juin 1990** : Création du premier PLIE.
- **1998** : Inscription des PLIE dans le Code du travail, via la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.
- **2007** : Inscription des PLIE comme « organismes intermédiaires », au regard de la Commission Européenne, autorisant la redistribution à des organismes tiers de tout ou partie des crédits communautaires et des crédits nationaux mobilisés en contrepartie.
- **31 juillet 2014** : Inscription des PLIE dans la loi relative à l'économie sociale et solidaire, qui précise que « dans chaque région est conclue une convention entre le représentant de l'Etat et un ou plusieurs organismes, tels que les Maisons de l'Emploi et les personnes morales gestionnaires des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi, qui œuvrent en faveur de l'accès à l'emploi durable des personnes exclues du marché du travail, notamment en facilitant le recours aux clauses sociales dans les marchés publics ».
- **7 août 2015** : Inscription des PLIE dans la NOTRe, qui précise en son article 6 que « le président du conseil régional et le représentant de l'Etat dans la région signent avec l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1, les représentants régionaux des missions locales mentionnées à l'article L.5314-1, des organismes spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées et des présidents des Maisons de l'Emploi et de structures gestionnaires des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi une convention régionale pluriannuelle de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation ».

1.4 LA CONSOLIDATION 2019

Pour la vingtième année consécutive, une consolidation des résultats des PLIE est réalisée par l'Alliance Villes Emploi.

La première partie du document est consacrée à la consolidation quantitative, réalisée grâce à l'exploitation d'un entrepôt de données alimenté par les PLIE utilisant le logiciel Viesion, par transfert automatique et régulier d'un corpus de données anonymisées et agrégées.

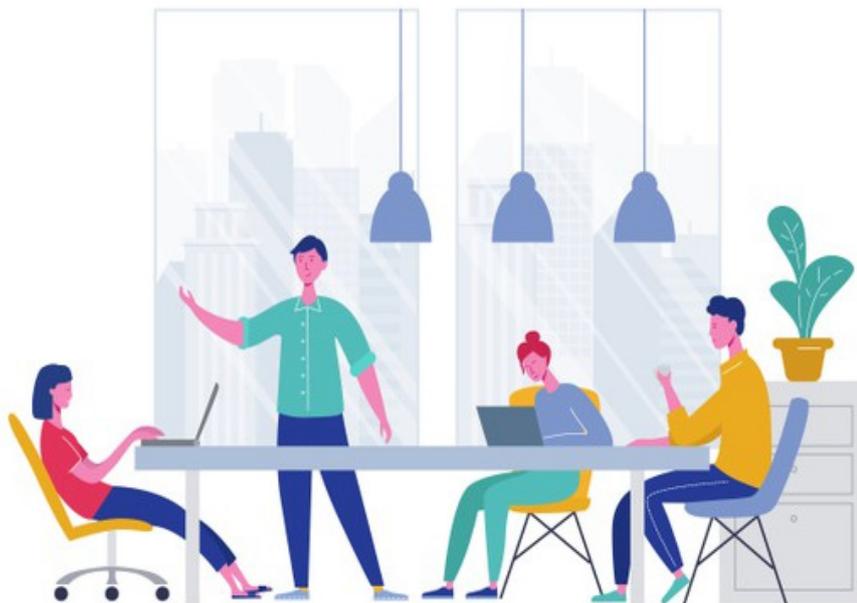
Parmi les **146 PLIE recensés en 2019** :

127 PLIE ont adhéré à la consolidation,

soit **un taux de participation de 87%**.

La consolidation qualitative est fondée sur l'exploitation de « fiches actions » fournies par les PLIE sur l'année 2019. Elle met en lumière des projets innovants ou spécifiques portés par les PLIE.

2 | La consolidation quantitative



Synthèse des résultats 2019



Le territoire
146 PLIE au 31 décembre 2019

Le parcours d'insertion professionnelle du PLIE

131 000 personnes ont bénéficié d'un parcours PLIE

34 000 sont entrées en parcours PLIE



15 000 parcours (soit 47% du total) ont

débouché sur une sortie positive :

Soit 80% sur un CDI ou CDD de plus de 6 mois

Et 15% sur une formation qualifiante.



Le public entré en parcours des PLIE

32% ont 45 ans ou plus

54% sont des femmes

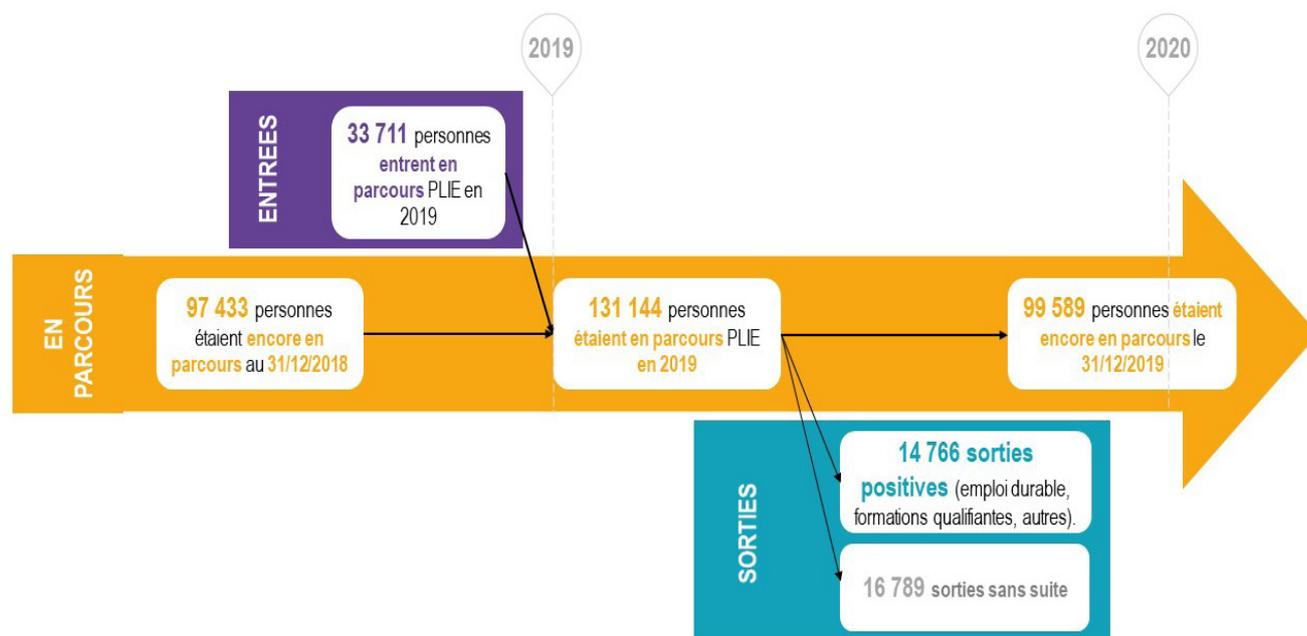
44% sont de bénéficiaires du RSA

32% sont des Demandeurs d'emploi de longue durée

62% sont peu ou pas qualifiés (niveau égal et supérieur à V)

La durée moyenne d'un parcours est de 25 mois.

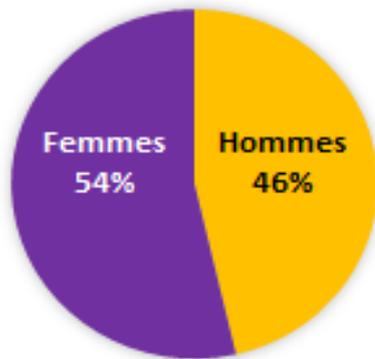
*Un participant peut entrer dans plusieurs catégories.



2.1 Caractéristiques des entrées

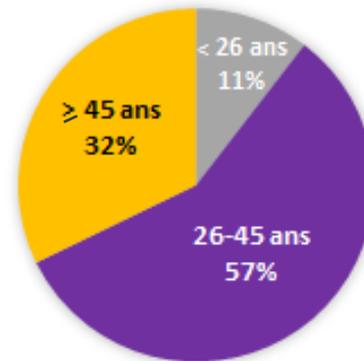
33 711 personnes sont entrées au sein d'un dispositif PLIE en 2019. Elles se répartissaient comme suit :

Part des hommes et des femmes



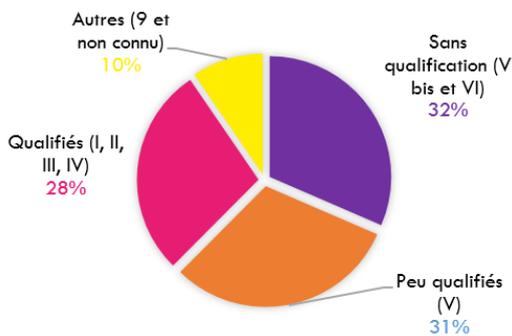
En 2019, 54% des personnes entrées en parcours PLIE étaient des femmes, soit 1 point de plus qu'en 2018 (53%).

Répartition par âge



En 2019, 11% des personnes entrées en parcours PLIE avaient moins de 26 ans, 32 % avaient 45 ans ou plus.

Par niveau d'études



En 2019, 63% des personnes entrées dans un dispositif PLIE étaient peu ou pas qualifiées.

Par situation



En 2019, 44% des personnes entrées dans un dispositif PLIE étaient bénéficiaires du RSA, soit 2 points de plus qu'en 2018 (42 %).

Attention : L'ensemble des PLIE n'ayant pas fourni les informations concernant le nombre de travailleurs handicapés en parcours PLIE, le pourcentage présenté dans ce graphique peut être sous-estimé par rapport à la réalité.

Rappel : un participant peut entrer dans plusieurs catégories.

2.2 Caractéristiques des sorties

Sorties « positives » et sorties « sans suite »

- **14 766 « sorties positives »** ont été comptabilisées en 2019 dont :
 - **11 786 sur un emploi durable** (CDI ou CDD de plus de 6 mois, validé⁰⁵⁹ à l'issue des 6 mois),
 - **2 194 sur une formation qualifiante,**
 - **786 autres sorties positives.**
- **16 789 sorties « sans suite »** ont été constatées durant cette même année 2019.

Les causes de ces sorties étaient les suivantes :

Causes des sorties du dispositif	% des sorties sans suite	% du total des sorties
Abandons	35%*	18%
Déménagements, décès, retraite	14%	7%
Autres (y compris évolution vers des dispositifs plus adaptés)	52%	27%

Lecture : 35% des sorties sans suite étaient dues à un abandon.

Il convient de noter que 18% seulement des participants des PLIE abandonnent leurs parcours d'insertion professionnelle de leur propre chef. **Pour la moitié des sorties dites « sans suite », il y a une « suite » identifiée comme une réorientation ou une fin de la vie active sur le territoire.**

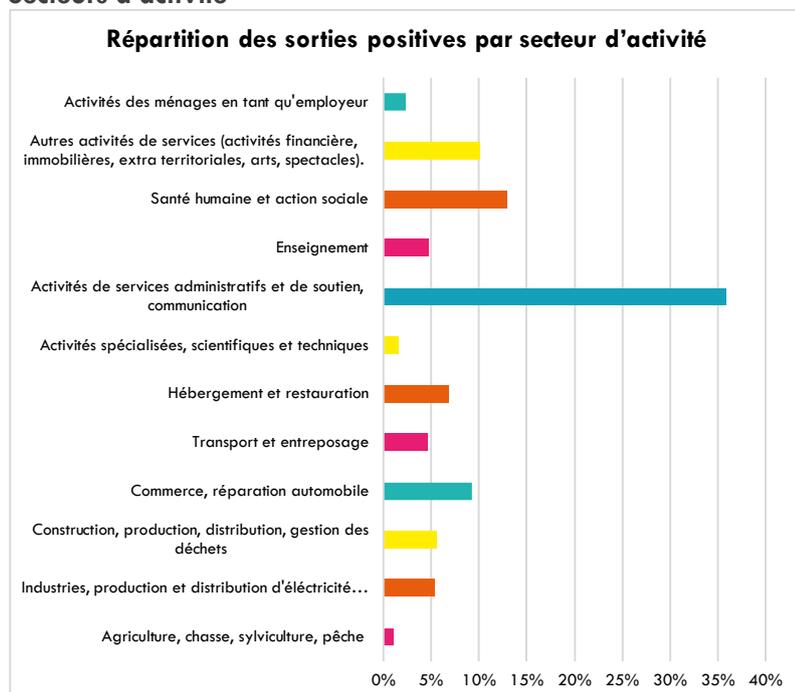
Les changements de situation des participants (déménagement, décès, retraite, etc.), comptabilisés dans les sorties sans suite, ne sont pas imputables aux PLIE. Nous avons choisi de les neutraliser pour calculer le taux de sorties positives.

Les taux de sorties positives en 2019 sont les suivants :

- Part des sorties positives / sur total des sorties : **47%**
- Part des sorties positives / sur total des sorties : **50%** (hors déménagements, décès, retraite)
- Part des sorties positives / total des entrées : **44%**

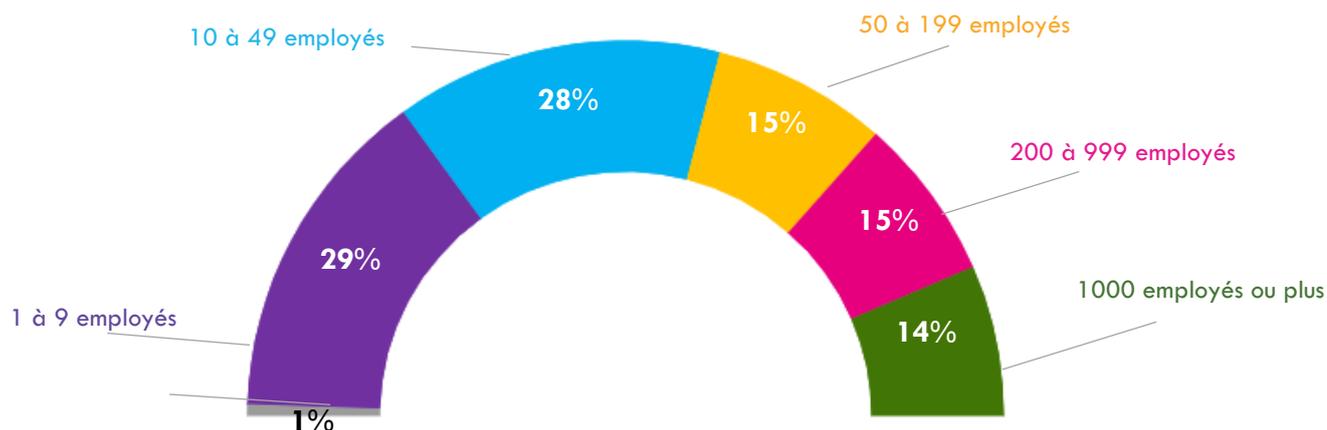
Les sorties positives par secteur d'activité, par type d'employeur et type de contrat en 2019 (données partielles)

Secteurs d'activité



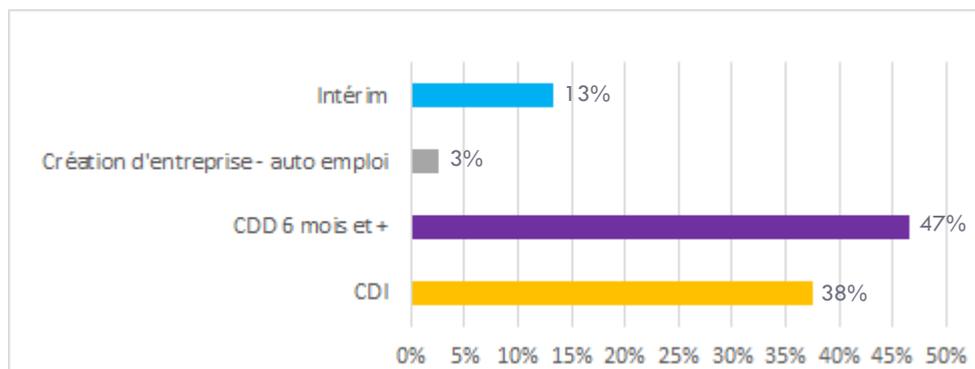
36 % des sorties positives débouchent sur un emploi ou une formation dans le secteur administratif

Catégorie d'employeurs



29% des employeurs des participants sortis en 2019 sur un emploi durable sont des Très Petites Entreprises (TPE).

Types de contrats



47 % des contrats signés par les personnes sorties en 2019 sur un emploi durable sont des CDD de 6 mois et plus.

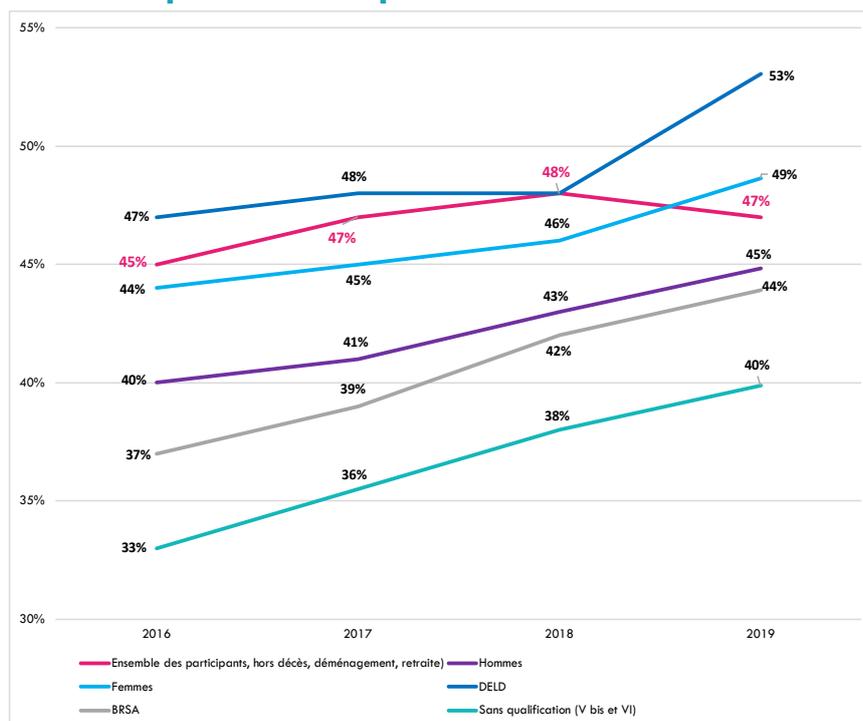
Les sorties positives par type de participants

Le taux de sorties positives varie selon les catégories de participants, comme le montre le tableau comparatif ci-dessous :

Taux de sorties positives/nombre total de sorties par type de participant en 2019	
Hommes	45%
Femmes	49%*
Demandeurs d'Emploi de Longue Durée	53%
Bénéficiaires du RSA	44%
Sans qualification (V bis et VI)	40%
Peu qualifiés (V)	46%
Qualifiés (I-II-III-IV)	54%

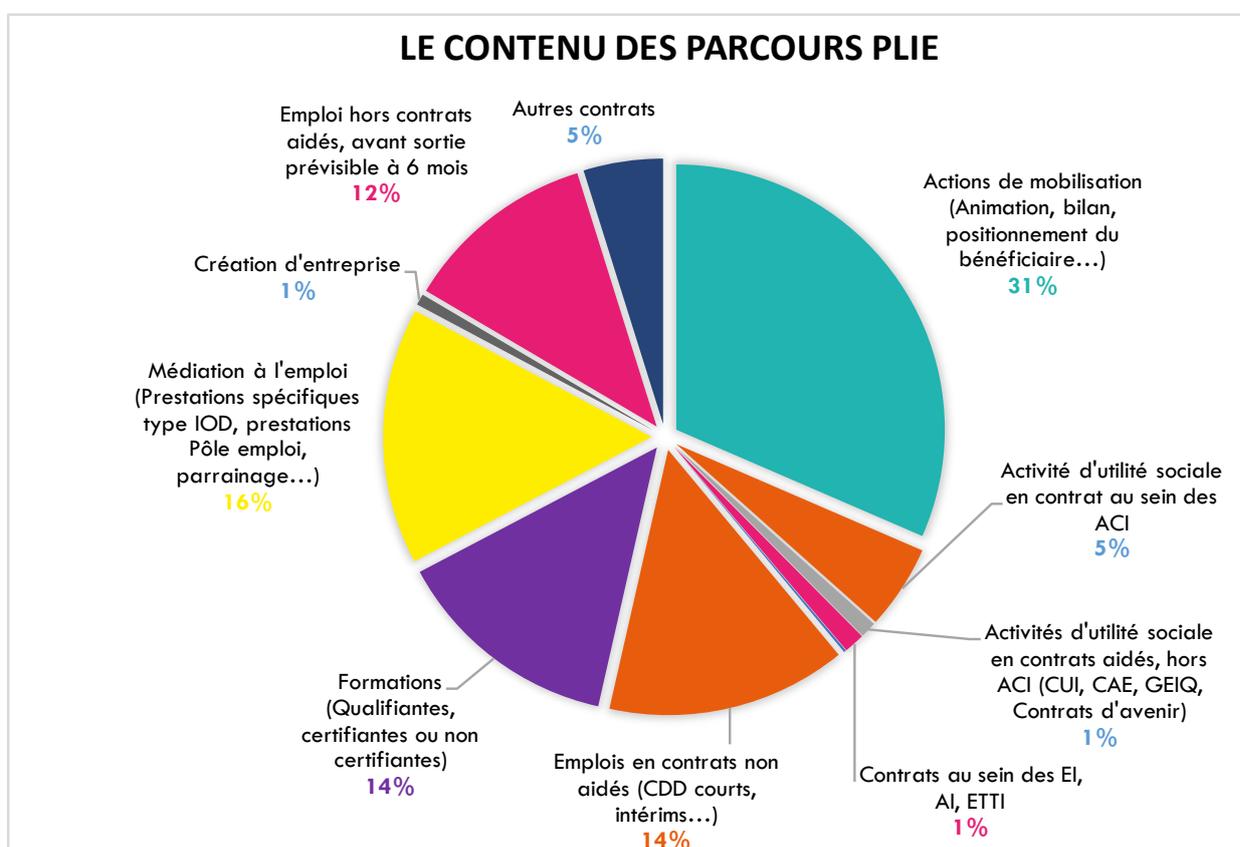
* Lecture : 49% des femmes sorties d'un PLIE en 2019 ont trouvé un emploi durable, une formation qualifiante ou une autre sortie positive.

Evolution des sorties positives depuis 2016



2.3 Le contenu des parcours PLIE

Pour construire des parcours, le PLIE finance des **opérateurs du territoire** (ou « **bénéficiaires du PLIE** ») qui proposent aux participants des étapes de parcours permettant de lever les freins successifs à l'insertion. La répartition des participants en parcours pour l'année 2019 par action ou étape principale est la suivante.



En moyenne, chaque participant est positionné sur **1,34 action(s) ou étape(s) par an**, avec dans l'ordre des actions les plus nombreuses :

- **32%** des étapes de parcours sur lesquelles les participants ont été positionnés concernaient des **actions de mobilisation**, c'est-à-dire des actions répondant à un besoin spécifique, mises en place par le PLIE (animation, orientation, bilan, positionnement des bénéficiaires...) ;
- **16%** des étapes de parcours concernaient des **actions de médiation à l'emploi** (par exemple, des interventions spécifiques type IOD, prestations Pôle Emploi, parrainage...) ;
- **14%** des étapes de parcours concernaient des **emplois en contrat non aidé** (CDD courts, intérim...) ;
- **7%** des étapes de parcours se sont déroulées au sein de **structures de l'IAE** (activités d'utilité sociale au sein des ACI ou hors ACI, au sein des EI, AI, ETTI, ou en régie de quartier).

Rappelons que toutes les personnes qui suivent un parcours d'insertion professionnelle dans le cadre d'un PLIE bénéficient d'un parcours individualisé et personnalisé, sans limite de durée, qui se termine à la fin des 6 premiers mois du CDI ou du CDD à l'issue du parcours.

2.4 Les financements et activités des PLIE

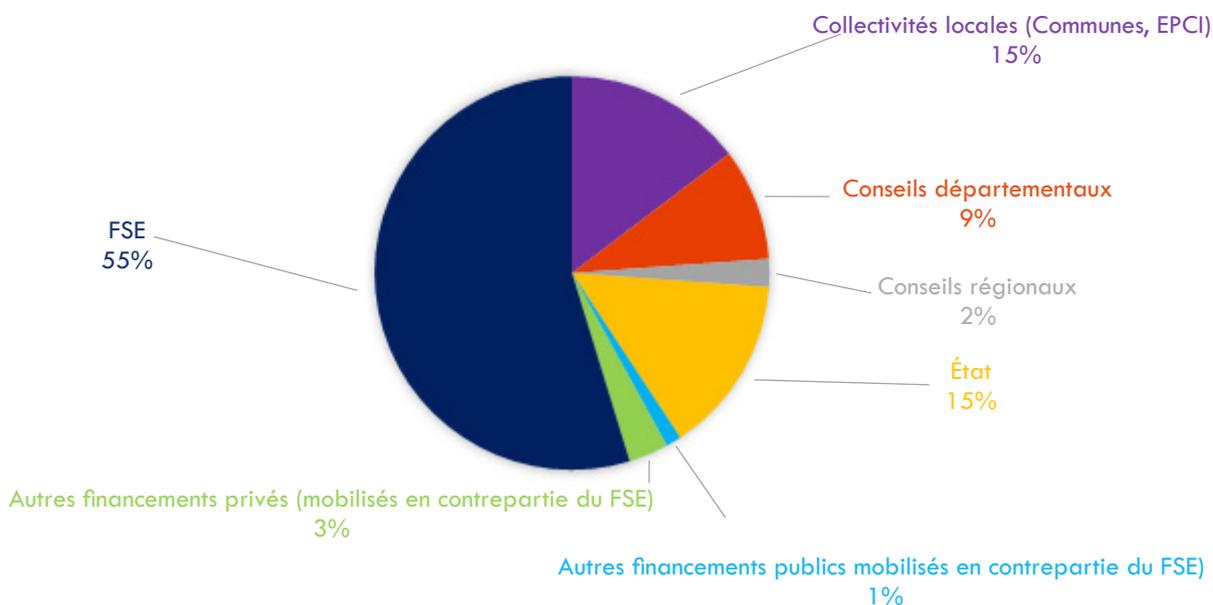
Ces données sont issues d'une enquête annuelle effectuée auprès des PLIE.

La répartition des financements des PLIE en 2019

La répartition des financements est la suivante : (données sur 74 PLIE)

- **55%** de financements FSE,
- **26%** de financements par les collectivités (Communes, EPCI, Conseils départementaux, Conseils régionaux),
- **15%** de financements par l'Etat,
- **5%** d'autres financements.

Répartition du financement des PLIE



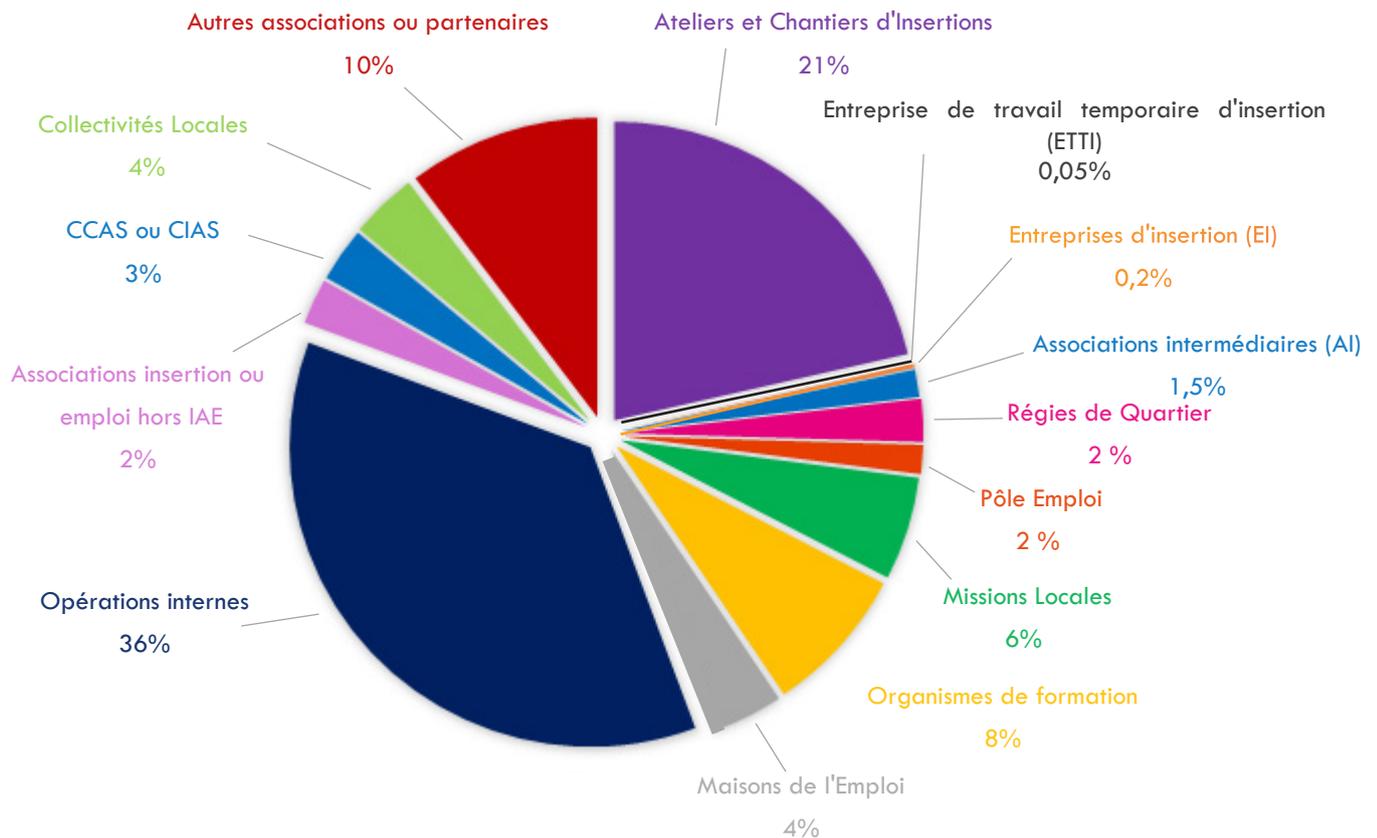
Financeurs	Total financements mobilisés
Collectivités locales (Communes, EPCI)	15%
Conseils départementaux	9%
Conseils régionaux	2%
Etat	15%
Autres financements publics (mobilisés en contrepartie du FSE)	1%
Autres financements privés (mobilisés en contrepartie du FSE)	3%
FSE	55%

Le total des financements mobilisés en 2019 par 74 PLIE s'élève à 99 millions d'euros, dont 54 millions de FSE. Soit une moyenne de 1 million d'euros par PLIE, dont 700 000 € de FSE. Un euro apporté en direct dans son PLIE en 2019 par la commune ou l'EPCI permet de "lever" environ 3,7 € de FSE.

Les financements alloués par les PLIE aux opérateurs du territoire

Pour construire des parcours, les PLIE financent des opérateurs du territoire (ou « bénéficiaires du PLIE ») qui proposent aux participants des étapes de parcours permettant de lever les freins successifs à l'insertion. Ces structures peuvent être des structures de l'insertion, des organismes de formation ou des associations du territoire par exemple.

57% des financements alloués par les PLIE le sont en faveur des opérateurs du territoire, répartis de la manière suivante (données de 62 PLIE) :

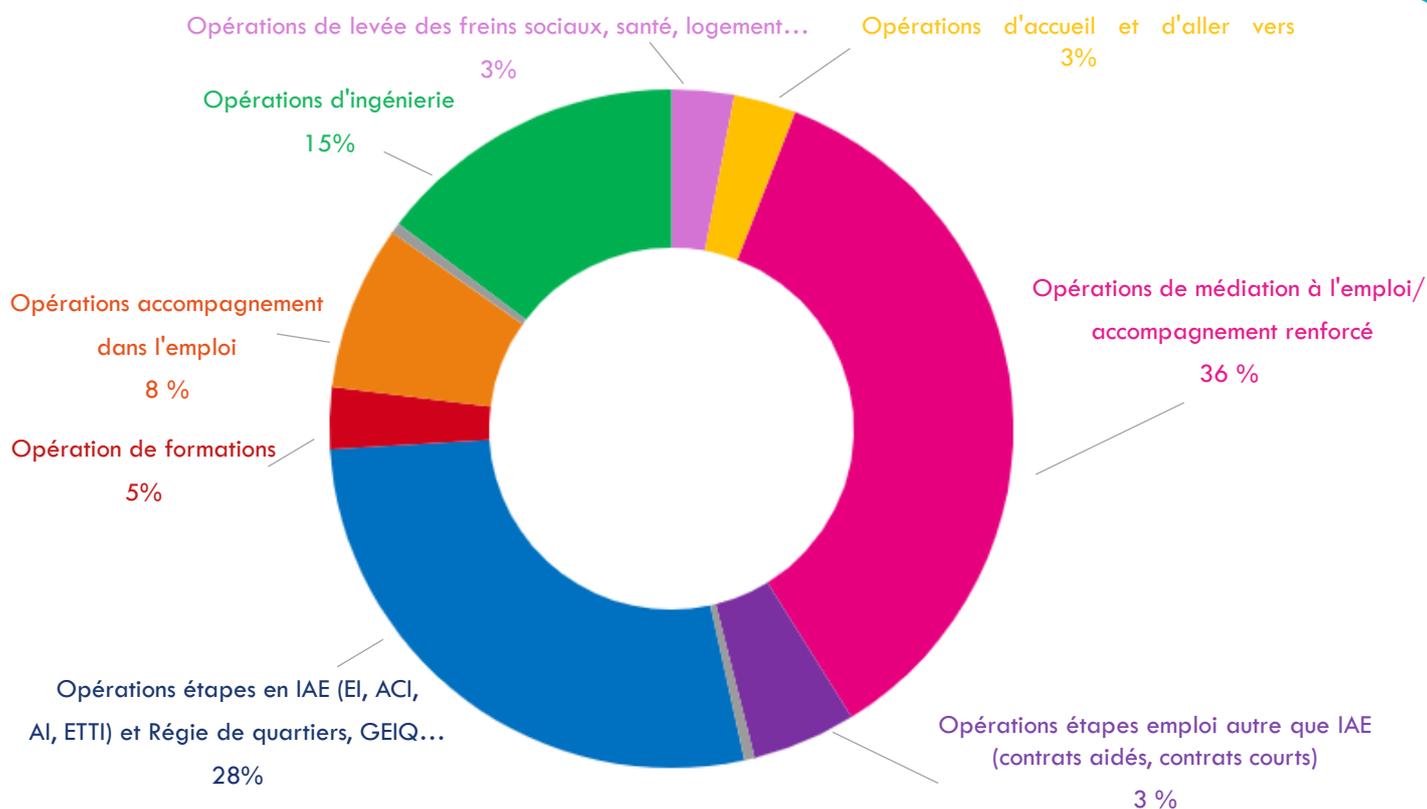


• **22% des financements alloués par les PLIE le sont en faveur des structures de l'IAE (ACI, EI, ETTI, AI).** Soit 13 millions d'euros pour 62 PLIE.

La majorité des financements en direction des structures de l'IAE bénéficient à des Ateliers Chantiers d'Insertion. Soit 12 millions d'euros pour 62 PLIE.

La répartition des financements alloués par le PLIE selon le type d'opération

15



Les équipes d'animation et de gestion des PLIE

Les PLIE comportent tous **une équipe d'animation et de gestion** dont le rôle est :

- La direction du dispositif (pilotage du programme, animation du réseau des bénéficiaires, articulation des moyens, suivi de l'exécution, animation du partenariat, communication...),
- La coordination et la gestion des parcours (gestion des participants, coordination des référents de parcours, gestion des entrées et des sorties, suivi des conventions, des bénéficiaires et des opérateurs divers),
- L'ingénierie financière et de projet,
- L'animation de la relation avec les employeurs,
- La gestion administrative et financière du FSE et des autres co-financements.

Les équipes des PLIE peuvent donc être :

- **Internes à la structure du PLIE** (qui peut prendre la forme d'un GIP, d'une association, d'un service d'une commune ou d'un EPCI...). C'est le cas des salariés de l'équipe d'animation, et de certains référents de parcours employés par le PLIE.

- **Externes à la structure juridique du PLIE** : c'est le cas de la plupart des référents de parcours, qui sont le plus souvent employés par différentes structures (associations de développement local et d'intervention sociale, structures de l'IAE, organismes de formation, agences Pôle emploi, Missions Locales, CCAS...), et financées par le PLIE.

Les équipes d'animation et de gestion des PLIE comportent en moyenne :

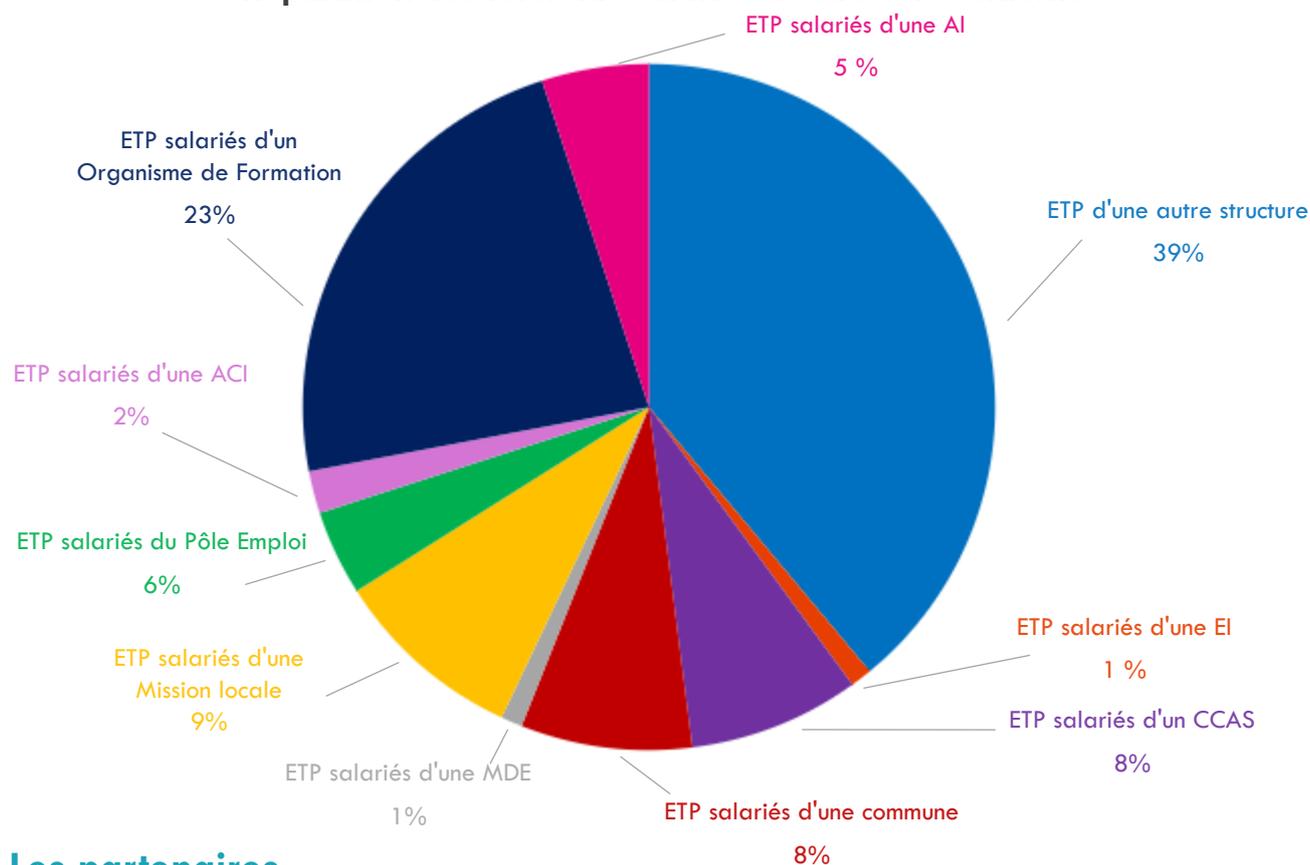
- **9 personnes dans l'équipe du PLIE interne** à la structure (soit **7 ETP**).

Soit 651 salariés et 468 ETP pour près de 70 PLIE. Cette équipe peut être composée de 12 référents de parcours salariés de la structure du PLIE. On compte en moyenne 3 référents salariés interne au PLIE (2,5 ETP). Soit 200 salariés et 165 ETP pour 68 PLIE.

- **15 référents salariés** d'une structure externe à la structure juridique du PLIE (soit **5 ETP**)

Soit 901 référents et 752 ETP pour 62 PLIE.

Répartition des référents salariés de structures externes



Les partenaires

Les PLIE animent un réseau d'acteurs afin de coordonner les politiques publiques d'insertion et d'emploi à destination des personnes les plus en difficulté. Pour assurer cette fonction de coordination, les PLIE développent des partenariats qui peuvent prendre plusieurs formes. Les partenaires sont surtout :

- Des structures bénéficiaires (conventionnées ou non, avec incidence financière ou non),
- Des entreprises.

En 2019, un PLIE est en moyenne partenaire de **157 entreprises sur son territoire** (soit 10 063 entreprises pour 64 PLIE).

3 | La consolidation qualitative



Sommaire

18

- Fiche action 1 : <i>Accueillir et "aller vers"</i>	p.19
- Fiche action 2 : <i>Lever les freins à l'emploi</i>	p.20
- Fiche action 3 : <i>Former, préparer, orienter</i>	p.21
- Fiche action 4 : <i>Proposer des étapes emploi</i>	p.22
- Fiche action 5 : <i>Former les référents PLIE</i>	p.23
- Fiche action 6 : <i>Soutenir les entreprises et accompagner les recrutements</i>	p.24
- Fiche action 7 : <i>Utiliser la clause sociale d'insertion</i>	p.25
- Fiche action 8 : <i>Agir en partenariat avec le secteur de l'IAE</i>	p.26
- Fiche action 9 : <i>Accompagner les Bénéficiaires du RSA</i>	p.27
- Fiche action 10 : <i>Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité femmes-hommes</i>	p.28
- Fiche action 11 : <i>Accompagner les seniors</i>	p.29
- Fiche action 12 : <i>Accompagner les publics réfugiés et primo-arrivants</i>	p.30
- Fiche action 13 : <i>Accompagner les personnes en situation de handicap</i>	p.31
- Fiche action 14 : <i>Favoriser l'accès à la garde d'enfants</i>	p.32
- Fiche action 15 : <i>Agir au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville</i>	p.33
- Fiche action 16 : <i>Orienter vers le secteur des Services à la Personne</i>	p.34
- Fiche action 17 : <i>Former au numérique et orienter vers la filière numérique</i>	p.35
- Fiche action 18 : <i>Soutenir la création d'activité</i>	p.36
- Fiche action 19 : <i>Les PLIE, lauréats du Plan Investissement dans les Compétences</i>	p.37
- Fiche action 20 : <i>La gestion du FSE en Organismes Intermédiaires (OI)</i>	p.38

Fiche action 1 : Accueillir et « aller vers »

Enjeux et définitions

Comment sont orientés les demandeurs d'emploi vers un parcours PLIE ?

- **Orientés par un intermédiaire** : leur conseiller Pôle Emploi, leur référent RSA, leur conseiller en insertion des SIAE...
- **En visitant un espace d'accueil** : au sein du PLIE directement, au sein d'une permanence d'accueil mise en place par le PLIE.... Les PLIE collaborent aussi avec des opérateurs déjà existants, afin de proposer des espaces d'accueil dans des lieux déjà visibles et connus : Missions locales, agences Pôle emploi, Maisons de l'Emploi, Tiers lieux, espaces de savoirs, de projets, permanences...
- **Les référents PLIE se rendent directement auprès des demandeurs d'emploi** : la mise en place des lieux d'accueil ne suffit pas toujours à atteindre le public qui ne se rend pas dans les institutions. Les PLIE mettent en place des actions qui visent à « aller vers » ce public, à travers des actions hors de la structure d'accueil.

La plus-value d'action des PLIE

- Face à la difficulté grandissante à mobiliser les personnes éloignées de l'emploi, et au déclin de leur fréquentation des structures institutionnelles, les PLIE innovent dans **une démarche d'« aller vers »** ces publics.
- Le PLIE est connu des structures d'insertion du territoire, qui réorientent les participants vers lui.
- Le référent de parcours n'est pas uniquement un conseiller, mais va directement à la rencontre des publics.
- Les PLIE sont présents au sein des Métropoles, comme des territoires ruraux et des Quartiers prioritaires de la politique la Ville.

Quelques exemples d'action des PLIE en 2019

Aller vers les publics

- **Le PLIE de Brest**, porté par **DEFIS Emploi (Bretagne)** a créé en 2019 un poste d'« initiateur de parcours ». Son rôle est notamment d'assurer des permanences d'accueil et des prises de contact dans des lieux « stratégiques », permettant de faire connaître l'offre de service du PLIE, tout en valorisant la réalité du retour à l'emploi afin d'initier des parcours.
- **Le PLIE du Sémonais** porté par l'association **PEIPS (Centre-Val-de-Loire)** : organise régulièrement des **permanences sur son territoire** pour rencontrer les habitants et échanger sur

l'emploi, la formation, le logement, la santé ou les démarches administratives. Les conseillers des différents services de l'association (PLIE, Mission locale...) sont présents et à l'écoute des habitants.

- **36 référents du PLIE de Paris**, porté par **l'EPEC (Île-de-France)**, sont positionnés au sein de 51 sites partenaires. Ces référents sont portés par 11 opérateurs associatifs, allant de l'association de quartier à la structure nationale (Aurore, Emmaüs...), qui ont un ancrage territorial fort.

Accueillir les participants dans le PLIE

- **Le PLIE de Roubaix**, porté par la **MiE du Roubaisis (Hauts-de-France)**, a mis en place en 2019 un **collectif des participants du PLIE**. Issu d'une idée du PLIE de Toulouse Métropole, le collectif des participants vise à donner la parole aux participants du PLIE pour récolter leurs opinions, et orienter l'action du PLIE en fonction de leurs propositions.
- **Le PLIE de Toulouse Métropole (Occitanie)** a réalisé en 2019 un livret ayant pour objectif de donner des informations aux participants sur le dispositif PLIE. Ce document répond à une série de questions que les participants se posent. Il a été réalisé à l'initiative des participants du Collectif des participants, instance représentative des participants du PLIE.

Et pourquoi pas... des points d'accueil mobiles ?

- **Le PLIE de l'agglomération d'Hénin-Carvin (Hauts-de-France)** a mis en œuvre un « **EcouteTruck** », camion dédié à l'écoute de ces personnes pour créer ou recréer du lien, dialoguer et instaurer une relation de confiance. La récurrence des permanences a permis d'informer, de diagnostiquer et d'orienter le public vers les partenaires des secteurs de l'insertion, du social, de la formation et de l'emploi.
- L'« **Emploi Truck** » est un projet proposé par **le PLIE du Valentinois (Auvergne-Rhône-Alpes)**, qui vise à rendre accessible l'information aux demandeurs d'emploi et mieux les orienter, en faisant intervenir un « camion » directement dans les 6 quartiers prioritaires du territoire de Valence et de Romans. L'Emploi Truck apporte aux habitants de l'information sur les dispositifs existants, des actions de conseil, d'orientation pour les demandeurs d'emploi face aux problématiques...

Fiche action 2 : Lever les freins à l'emploi

Enjeux et définitions

Les hommes et les femmes qui relèvent du PLIE se heurtent souvent à des obstacles qu'il faut lever pour leur permettre d'accéder à un emploi. L'accompagnement du PLIE s'intéresse donc à tous les freins qui peuvent limiter l'accès à l'emploi.

Quels sont les premiers freins à l'emploi ?

Les principaux « freins à l'emploi » peuvent concerner par exemple : la mobilité géographique ; la maîtrise des savoirs de base ; la maîtrise de l'informatique ; la barrière linguistique ; l'image de soi ; la santé (physique et psychique) ; le logement ; le surendettement ; l'organisation familiale (garde d'enfants, conciliation des temps de vie) ; l'éloignement prolongé du monde du travail ; une représentation altérée ou déformée du monde du travail.

La plus-value de l'action des PLIE

- L'accompagnement est global, individuel et personnalisé
- Les parcours sont co-construits avec le participant et le référent, et les étapes de parcours sont adaptées à ses besoins.
- Le nombre d'étapes de parcours et la durée de l'accompagnement ne sont pas limités.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2019

Lever les freins à la mobilité géographique :

■ Beaucoup de PLIE, comme **les PLIE du Valentinois (Auvergne Rhône Alpes)**, **Ouest Béarn** ou du **Libournais (Nouvelle Aquitaine)**, ont créé des « plateformes mobilité » pour favoriser le retour ou l'accès à l'emploi des personnes rencontrant des problématiques de mobilité. Ces plateformes, matérialisées par un site internet et un contact, permettent à des personnes en parcours d'insertion professionnelle ou à des salariés en emploi précaire d'être orientés vers des services qui leur permettront de devenir autonomes dans leurs déplacements (accès à un véhicule, accès au permis de conduire, informations sur les transports en commun).

Favoriser l'estime de soi

■ **Le PLIE de l'Auxerrois (Bourgogne-Franche-Comté)** a mis en place en 2019 une action intitulée « **Faire le deuil d'un emploi, l'aide au changement** ». En effet, il arrive que certains ne trouvent pas d'emploi car ils n'ont pas fait le deuil de leur ancien métier ou de leurs anciennes conditions de travail. Cet atelier de 3h30 a pour vocation de pouvoir débloquent des parcours vers l'emploi.

Favoriser l'usage des outils informatiques

- En 2019, **le PLIE de Saint Omer (Hauts-de-France)** a lancé un projet baptisé **Sp@ce connected**, qui a pour but d'aider les chômeurs de longue durée accompagnés à prendre en main les outils numériques, pour les aider dans leur recherche d'emploi.
- Les PLIE accompagnent également leurs participants à lever leurs freins à la garde d'enfants (voir fiche 14).
- **Le PLIE de Rennes métropole (Bretagne)** a aussi installé un **collectif des participants du PLIE**. Son but est de mettre les compétences et les besoins des participants du PLIE en réseau et de contribuer à l'amélioration du PLIE. Chaque mois, le groupe se réunit pendant une demi-journée, et rencontre l'équipe PLIE.



Enjeux et définitions

Dans le cadre du parcours d'accompagnement PLIE, le participant et son référent déterminent ensemble les priorités du parcours à mener. Après un bilan de compétences et une identification des freins à lever (voir Fiche action 2), le participant est aussi amené à réfléchir pour définir son projet professionnel. Le PLIE l'accompagne dans cette démarche en lui proposant de participer à des actions de découverte du monde professionnel ou des ateliers d'aide à la définition de son projet.

Le référent veille aussi à ce que les participants puissent accéder à des formations correspondant à leurs besoins. Ces formations peuvent être mises en place :

- Par le PLIE, qui contribue à l'ingénierie de formations et/ou à leur financement,
- Dans le cadre d'un contrat d'alternance,
- En lien avec les dispositifs de droit commun, le Service Public de l'Emploi, l'État, les Régions, les Départements, pour apporter une réponse en matière de remise à niveau en langue française ou d'acquisition des gestes professionnels de base et permettre ainsi la progression du parcours d'insertion ou la suite de parcours de formation vers la qualification,
- Dans le cadre d'opérations menées avec des entreprises qui s'installent ou se développent sur le territoire et pour lesquelles des recrutements sont prévus.

La plus-value de l'action des PLIE

- Les PLIE connaissent les opportunités d'emploi de leur territoire,
- Les PLIE peuvent mettre en relation les participants avec les entreprises du territoire,
- Les PLIE connaissent les acteurs de l'emploi et de la formation du territoire,
- L'accompagnement est global, individuel et personnalisé,
- Les participants sont partie prenante de la construction de leur parcours.

Les chiffres clés 2019

Au total en 2019, les participants en parcours PLIE ont pu bénéficier de 23 507 formations (qualifiantes, certifiantes ou non-qualifiantes), soit 13% de l'ensemble des étapes de parcours dont ont bénéficié les participants.

Parmi les 14 766 sorties positives, 15% concernent des sorties sur une formation.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2019

Préparer à l'embauche

■ **Le PLIE de Nevers (Bourgogne-Franche-Comté)** a proposé à ses participants en 2019 de participer à un **atelier de préparation à l'entretien professionnel**. L'atelier consiste à travailler en collectif sur la préparation à un entretien d'embauche – sans adéquation avec leur projet - via des jeux de rôle pour un

groupe de 4 à 5 personnes. L'idée est de vérifier la capacité d'adaptation de la personne en fonction d'une situation peu ou pas connue.

■ **Le PLIE de la Métropole Nantaise (Pays-de-la-Loire)** a mis en place **une formation linguistique** pour salariés en ateliers et chantiers d'insertion. Deux sessions de formation ont été proposées aux participants du PLIE en 2019.

Rencontrer les acteurs et découvrir des métiers

■ **Le PLIE du Sénomais (Centre-Val-de-Loire)**, porté par l'association PEIPS, a organisé en 2019 la 10ème édition du **Carrefour de l'Emploi**. Pendant une journée le 27 mars 2019, l'événement a réuni des entreprises et acteurs de l'emploi et a permis aux participants du PLIE de rencontrer les entreprises qui recrutent sur le territoire.

■ Du 25 au 29 mars 2019, la Ville de Paris a organisé en partenariat avec **le PLIE de Paris** porté par **l'EPEC, la Semaine pour l'Emploi**, dans tous les Points Paris Emploi. Ateliers, rencontres, conférences, échanges, et autres actions d'aide à la recherche d'emploi.



Enjeux et définitions

Des « étapes emploi », qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre des parcours, les PLIE proposent à leurs participants des « étapes emploi ». Ces étapes permettent au participant de découvrir ou redécouvrir l'écosystème de l'entreprise, mais aussi les différents univers de travail pour définir son projet professionnel. Elles peuvent se matérialiser par :

- **Des « activités économiques »** exercées dans le cadre de contrats aidés et / ou dans des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Des étapes emploi sont également organisées dans le cadre de CDD courts et de missions d'intérim,
- **Des formations complémentaires** en lien avec le support du chantier et/ou des formations liées à la définition du projet professionnel et/ou la préparation du permis de conduire. Elles donnent, pour la plupart, droit à la délivrance d'une attestation de compétences en lien avec le référentiel du métier exercé.

Chiffres clés

Au total en 2019, 50 683 emplois ont été occupés par les participants PLIE dans le cadre d'une étape de parcours – dont 65 % avec des contrats « hors IAE ».

La plus-value de l'action des PLIE

- Les PLIE connaissent les opportunités d'emploi de leur territoire, et mettent en relation les participants avec les entreprises,
- Les PLIE portent la clause sociale et les facilitateurs,
- Les PLIE sont identifiés par les entreprises qui s'installent sur les territoires,
- Les participants sont accompagnés pendant tout leur parcours et pendant leurs étapes emploi.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2019

Une étape emploi en emplois francs

- Depuis fin 2018, **le PLIE d'Angers**, porté par **l'ALDEV (Pays de la Loire)**, propose un accompagnement dans les emplois francs sur les 2 premiers mois pour réussir l'intégration du salarié dans l'entreprise. Il s'agit de sécuriser l'accueil et l'intégration des emplois francs, répondre à la demande des entreprises, et de sensibiliser et mobiliser les habitants des quartiers prioritaires.

Une étape emploi en emploi d'avenir

- **Le PLIE Intercommunal Nord Essonne (Île-de-France)** a développé le projet « **Emplois d'Avenir multi-sports** », visant à dynamiser la vie associative en augmentant la capacité de recrutement des associations sportives. Embauchés au sein du Groupement d'employeurs d'Evry multisports et mis à disposition d'associations sportives de football, boxe, handball, baseball, hockey, aviron et rugby, plus de 60 jeunes suivent un parcours de formation de 1 200 heures (sur deux ans), élaboré par l'organisme de formation FFP (France Formation

Professionnelle).

Accompagner les contrats aidés

- Depuis 2006, **le PLIE de l'Agglomération de Lens-Liévin (Hauts-de-France)** a été mandaté par la Région pour assurer l'accompagnement de salariés en contrats aidés dans les lycées, positionnés sur des postes d'agents d'entretien, de maintenance, ou d'aide à la restauration (repérage, mise en relation, accompagnement, orientation...).

Une étape en chantier d'insertion

- **Le PLIE de Nord-Ouest Essonne**, porté par la **MEIF Paris Saclay (Île-de-France)** met en place un chantier d'insertion sur les métiers du numérique. Cet ACI est un atelier de récupération d'ordinateurs, de reconditionnement et réparation, qui propose dans le cadre du contrat une formation de technique informatique (théorique et pratique).

- **Le PLIE Est Héraultais (Occitanie)** propose un **atelier solidaire**. Cette étape de parcours propose aux participants de travailler au sein d'associations partenaires ou de services des collectivités locales. Cela permet de vérifier si le participant est en capacité de tenir un rythme de travail, de respecter des horaires, d'appréhender comment il s'intègre dans une équipe de salariés ou de bénévoles, mais surtout cela permet à la personne elle-même d'être revalorisée par cette mission de travail. La spécificité de cette action est que le participant est mis en situation d'emploi via une mission de 30h maximum réalisée via une association intermédiaire. L'association ou la collectivité partenaire accueille le participant parmi ses bénévoles ou salariés, et s'engage à assurer l'encadrement de la personne.

- **Le PLIE Est Héraultais (Occitanie)** propose un **chantier de réhabilitation patrimoine communal de St Sériès**. Ce chantier permet de prendre part à une activité professionnelle, s'immerger dans le monde du travail et retrouver les règles de vie en entreprise, tout en s'investissant dans une mission de réhabilitation de son patrimoine local.

Enjeux et définitions

La fonction « accompagnement » des PLIE est assurée par des « référents uniques de parcours ». Ces référents sont employés par différentes structures financées sur la programmation du PLIE et coordonnées par la structure d'animation et de gestion du PLIE : Pôle Emploi, Mission locale, CCAS, SIAE, ... Ils travaillent généralement sous la responsabilité opérationnelle du coordinateur des parcours du PLIE. Cette variété d'employeurs permet aux référents de partager, au sein de leurs équipes locales, des connaissances, des compétences, des outils et des expériences multiples qui enrichissent en permanence leurs pratiques.

Le référent de parcours :

- Établit un diagnostic de la situation sociale et professionnelle de la personne et de son environnement, de ses compétences et de ses qualités ;
- Assure une veille active et permanente de l'offre d'insertion, de formation, d'emploi, sur le territoire ;
- Construit ou co-construit des parcours d'insertion professionnelle ;
- Accompagne la personne tout au long de son parcours d'insertion professionnelle et est le garant de ce parcours (y compris durant les 6 premiers mois dans le contrat de travail) ;
- Assure la mise à jour régulière du dossier administratif du participant et fournit à l'équipe d'animation du PLIE toutes les pièces justificatives - avec notamment en perspective une bonne « lisibilité » des parcours dans une démarche de qualité et d'évaluation.

La plus-value de l'action du référent PLIE

- Il accompagne un nombre de personnes limité : entre 60 et 100 personnes par référent de parcours ;
- Il a une disponibilité suffisante pour accompagner chaque personne en fonction de ses besoins, avec un rythme et des temps de rencontre adaptés ;
- Sa présence au sein du PLIE lui permet de mobiliser un réseau d'intervenants au profit de la personne accompagnée, en fonction des problèmes et des besoins de celle-ci : travailleurs sociaux, psychologues, SIAE, organismes de formation... ;
- Il peut mobiliser des mesures de droit commun et des moyens financiers additionnels fournis par le PLIE, qui permettent de financer ou de cofinancer des mesures ou des moyens hors du droit commun (exemple : une formation individuelle) ;
- Il bénéficie d'une « supervision pédagogique » par le coordinateur des parcours du PLIE, et, le cas échéant, d'actions de professionnalisation montées par le PLIE.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2019

Des référents qui se forment et questionnent leurs pratiques

- Une trentaine de professionnels de l'insertion de l'EPT Paris-Terres d'envol ont bénéficié en 2019 de l'action « **Compétences et territoire** » mise en place par le **PLIE du**

Blanc Mesnil (Île-de-France). L'objectif stratégique était de constituer une culture professionnelle commune, en s'appuyant sur leurs pratiques respectives. Le but étant de définir des concepts communs et la production d'un bilan partagé et croisé.

- Les référents du **PLIE Toulon Provence Méditerranée (PACA)** ont participé en 2019 à **10 séances d'analyse des pratiques professionnelles, action récurrente depuis 2007**. L'objectif est de les rendre plus efficaces dans l'accompagnement et l'appréhension des situations identifiées comme problématiques. Ils ont travaillé sur les postures professionnelles, le cadre de référence psychopédagogique, le lien avec l'institution, l'analyse systémique et la prise en charge globale des participants. Outre les séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles, les référents ont bénéficié d'une action de professionnalisation « **Programmation Neuro Linguistique, savoirs-être et postures du coach** », fin 2016. Ils ont validé le titre « **Coach Emploi, Praticien PNL** ».

Des référents qui s'informent de l'offre de leur territoire

- Les référents du **PLIE de la région Mulhousienne (Grand Est)** se sont informés sur l'offre de formation de la Région Grand Est en participant en 2019 à une présentation de la région ;
- Les référents PLIE et chargés d'accompagnement du **PLIE du Pays du Vermandois (Hauts-de-France)** ont visité l'entreprise Amazon en mars 2019 pour s'approprier les compétences exigées lors des recrutements.



Enjeux et définitions

L'accès et le maintien dans l'emploi sont assurés par les PLIE grâce à des actions visant à préparer les participants à trouver et occuper un emploi « durable », mais aussi **en facilitant pour les entreprises le recrutement de participants du PLIE** en leur offrant des services (aide au recrutement, cofinancement de formations « sur mesure » pour les participants recrutés, accompagnement de ces participants durant leurs 6 premiers mois en contrat de travail...).

Les PLIE accompagnent aussi les entreprises dans leur implantation. Ils organisent une « veille » auprès des services économiques des groupements de communes et/ou communes avec lesquels ils sont liés afin d'identifier très en amont, les entreprises nouvelles qui viennent s'installer sur le territoire, ou les entreprises existantes qui s'agrandissent.



Chiffres clés

Au total en 2019, environ 8154 entreprises ont été partenaires régulières des 63 PLIE ayant répondu, soit une moyenne de 129 entreprises partenaires par PLIE.

La plus-value de l'action des PLIE

■ **Pour l'entreprise** : Les personnes issues des parcours sont des salariés « plus fidèles » que les personnes issues des recrutements classiques. A compétences égales, les personnes ayant bénéficié de l'action adhèrent davantage à la culture de l'entreprise, car elles y ont effectué leur formation en alternance en amont de leur embauche ;

■ **Pour les participants du PLIE** : Ces opérations sont une réponse efficace pour l'accès à l'emploi durable des personnes habitant les quartiers en difficulté et cumulant les freins à l'accès à l'emploi : faible niveau de qualification, peu ou pas d'expérience professionnelle, faible socialisation, origine culturelle....

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2019

Favoriser la rencontre avec les entreprises

■ En 2019, **le PLIE de Brest (Bretagne)**, porté par **DEFIS Emploi**, a organisé **11 cafés-rencontres habitants-entreprises**. Les cafés-rencontres permettent d'impliquer les habitants

dans leur parcours d'accès à l'emploi et à la formation. 56 entreprises ont participé. Au final, plus de 70 embauches et stages ont abouti à l'issue de ces café-rencontres. Ils se sont déroulés dans les Quartiers Politiques de la Ville de Brest et dans les Communautés de Communes alentours.

■ **Le PLIE de de la Métropole Nantaise (Pays-de-la-Loire)**, porté par **l'ATDEC**, a participé à l'organisation d'**une matinée recrutement dans le secteur de l'industrie**, organisée le 20 mars 2019. À l'initiative de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Loire-Atlantique, Pôle emploi et de la Maison de l'emploi, cette matinée de recrutement a été l'occasion pour les participants de s'informer et de décrocher un emploi.

Soutenir et valoriser les initiatives des entreprises

■ **Le PLIE du Creusot Monceau**, porté par **l'Association AGIRE (Bourgogne-Franche Comté)**, anime depuis 2018 **le Label Empl'itude** sur son territoire. Empl'itude est le premier label territorial en France qui valorise les actions et les bonnes pratiques des organisations en matière d'emploi, de ressources humaines et d'engagement sociétal. Il est né à Marseille, via une initiative du PLIE de Marseille (portée par Emergence). Ce dispositif innovant permet de valoriser et de faire progresser les entreprises dans leurs démarches RH, citoyennes et responsables. Il permet aussi de renforcer la solidarité en développant les passerelles entre les entreprises, les publics, les acteurs institutionnels et les professionnels de l'emploi et de l'insertion. Le 16 mai 2019, pour la première fois sur le territoire du Creusot-Monceau, trois entreprises ont reçu ce label : Isosign (Fabricant panneaux de signalisation), Randstad (Agence intérim) et Sobag (Fabricant de Big Bag).

Accompagner les entreprises

■ De nombreux employeurs du Libournais utilisent les services du **PLIE du Libournais (Nouvelle Aquitaine)** comme un appui à leur évolution en termes de Ressources Humaines et GPEC, et contribuent ainsi à développer l'emploi. Un chargé de relations entreprises du **PLIE** peut apporter une aide gratuite et des conseils au recrutement.

■ **Le PLIE Ouest Béarn**, porté par **l'Association Transition 64 (Nouvelle-Aquitaine)**, propose aux petites et moyennes entreprises **le service « RH TPE »**, soutien gratuit et personnalisé en Ressources Humaines. Le PLIE fait à ce titre partie du réseau national de structures qui développent ce service.

Fiche action 7 : Utiliser la clause sociale d'insertion

Enjeux et définitions

La commande publique peut être utilisée comme levier pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du marché du travail. Cela peut passer par :

1. **Le recours à la clause sociale sous forme de condition obligatoire d'exécution du marché**, c'est-à-dire que l'entreprise, en répondant au marché, doit réaliser des heures d'insertion et embaucher des personnes en difficulté.
2. **Le recours à l'achat de prestations d'insertion**, dont les objets sont des achats de services de qualification et d'insertion professionnelle, par exemple des travaux d'entretien des parcs, squares et jardins, de locaux, de gestion de proximité, marchés de traitement des déchets, entretien du patrimoine et des espaces verts....
3. **Le recours aux marchés réservés** qui permet de réserver certains marchés ou lots à :
 - Des entreprises d'insertion ou des Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) ;
 - Des structures de l'Insertion par l'Activité Économique ;
 - Des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Le rôle du facilitateur

Le facilitateur, dont la fonction a été structurée au sein des PLIE, est l'interface entre toutes les parties liées à la mise en œuvre de la clause dans les marchés. Son rôle est :

- **En amont de la consultation**, de repérer des opérations dans la commande publique, de rencontrer des interlocuteurs du donneur d'ordre pour présenter la démarche, de diagnostiquer et identifier des publics potentiellement concernés et d'aider le donneur d'ordre dans la rédaction de la clause sociale.
- **Pendant la consultation**, d'informer les entreprises soumissionnaires en matière d'outils et de dispositifs d'insertion, de formation et d'emploi, de formaliser une offre de service globale en direction de l'entreprise.
- **En aval de la consultation**, de mettre au point un plan d'action de la réalisation de l'engagement avec les entreprises attributaires, de développer des liens entre les entreprises et les acteurs locaux, d'établir le suivi de l'action en lien avec les référents de parcours, d'évaluer l'action et la transmission des résultats au donneur d'ordre, concernant la réalisation des clauses sociales.

Chiffres clés

En 2019, **xxx facilitateurs de la clause sociale** ont été employés par **xxx structures** (PLIE, Maisons de l'Emploi, collectivités), dont **xx% de PLIE**.

xx PLIE, MDE et collectivités dotés du logiciel commun « Clause » (soit **xx% des structures équipées**) pour la gestion des parcours et le suivi des marchés, ont permis de recenser la réalisation de **11 600 ETP annuels (base 1 607h/an) (soit +17,5% par rapport à 2018) ou 18 640 857 heures d'insertion (soit +20,7 % par rapport à 2018)** correspondant à **61 886 contrats de travail (soit+ 11,8 % par rapport à 2018)** au profit de **45 210 participants (+ 19 % par rapport à 2018)**.

L'évolution positive des clauses sociales est à souligner :

- **3004** maîtres d'ouvrage concernés sur l'année ;
- **xx** opérations en cours sur la période ;
- **48 586** marchés en cours sur la période ;

- **14 123** entreprises impliquées (+15,6% par rapport à 2018).

En 2019, un facilitateur à temps plein a pu, en moyenne, par son action, en travaillant avec 10 donneurs d'ordre, sur 162 marchés, susciter près de 62 000 heures d'insertion (39 ETP annuels) qui ont engendré pour 150 participants près de 205 contrats de travail au sein de 50 entreprises (soit +26,6% par rapport à 2018).

Les plus-values de la clause sociale d'insertion, une étape de parcours efficace

- Le développement d'une stratégie locale de l'insertion et de l'emploi dans des secteurs professionnels en « tension » où l'on constate des difficultés de recrutement ;
- Le lien avec les entreprises afin de leur proposer un service d'anticipation de leurs besoins en fonction de la nature des travaux ou des services ; on peut alors veiller à identifier et préparer les personnes qui deviendront les futurs salariés de ces entreprises ;
- La mobilisation et l'accompagnement des publics vers l'accès ou le retour à l'emploi.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2019

■ Le 15 octobre 2019, le Département de l'Isère, **Grenoble-Alpes Métropole** qui porte le **PLIE**, la ville de Grenoble et l'UGAP ont organisé conjointement la 3^{ème} édition des Assises de l'Achat Public. Une cérémonie des **Trophées de la clause d'insertion** est venue clore ce temps.

■ Pour renforcer l'efficacité du dispositif de la clause sociale et l'inscrire durablement en tant qu'outil de politique publique territoriale de l'insertion et de l'emploi, le **PLIE de Paris** (porté par l'**EPEC**) et les acteurs du service public de l'emploi parisien ont décidé la création d'un **Comité technique emploi Clauses sociales**. Il regroupe les principaux acteurs de l'emploi et de l'insertion à Paris, en charge de l'orientation et de l'accompagnement des publics éligibles aux clauses sociales. L'objet du CTE est de mobiliser les publics parisiens éligibles aux clauses sociales sur les opportunités d'insertion, de formation et d'emploi négociées par le Pôle Clauses sociales avec les entreprises titulaires des marchés publics du territoire. L'objectif est de construire des parcours d'insertion et de formation, de positionner des candidats auprès des entreprises et d'orienter le plus grand nombre de parisiens vers l'emploi pérenne.

■ Les **PLIE de l'Essonne** ont impulsé une organisation régionale en mettant en œuvre une coordination départementale de la clause sociale dénommée **INCLUSIV'ESSONNE**. Le but de ce guichet est de rendre lisible et homogène la mise en œuvre de la clause sociale sur l'ensemble de la région et auprès des donneurs d'ordre.

■ Dans le cadre de la clause d'insertion incluse dans le chantier de Calais Port 2015, le **PLIE de Calais (Hauts-de-France)** a mis en place un **partenariat avec Bouygues TP et les acteurs de l'emploi** pour faciliter la mise en œuvre de la clause sociale. Le PLIE par le biais du facilitateur est l'interlocuteur unique des entreprises du chantier et centralise et diffuse à tous les acteurs locaux les offres d'emploi.

■ Le facilitateur des clauses sociales du **PLIE de l'Agenais (Nouvelle Aquitaine)** et le facilitateur des clauses sociales d'**ARDIE 47** ont travaillé en étroite collaboration et en synergie pour assurer une couverture complète du territoire.

Fiche action 8 : Agir en partenariat avec le secteur de l'IAE

Enjeux et définitions

Les acteurs de l'IAE sont des partenaires incontournables pour la réalisation des étapes de parcours des participants des PLIE.

Le passage par une structure de l'IAE doit permettre aux participants du PLIE de :

- Avoir le statut de salarié ;
- S'appropriier ou se réappropriier les codes de l'entreprise ;
- Reprendre confiance en soi, créer du lien social ;
- Développer des compétences professionnelles ;
- Elaborer un projet professionnel cohérent, envisager une formation ;
- Contribuer à résoudre des difficultés d'ordre social (problème de logement, de santé, d'isolement...).

Les partenariats des PLIE avec l'IAE se font dans le cadre :

■ **De la clause sociale** : Les facilitateurs portés entre autres par les PLIE, sont garants de l'application des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics, et organisent les interventions des SIAE. Grâce à cette intervention des PLIE, il est possible de transformer « la contrainte » des clauses sociales en un véritable outil de recrutement pour les entreprises, une opportunité de réussir l'intégration des personnes en insertion. Ceci est possible grâce à l'apport de solutions concrètes et pragmatiques au travers d'un réseau de partenaires compétents dans leurs domaines respectifs (organismes de formation, référents socioprofessionnels, ETTI, El...).

■ **De l'orientation des participants PLIE vers l'IAE** : Les PLIE orientent des publics vers les structures de l'IAE.

■ **Des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)** : Les référents de parcours des PLIE positionnent les participants sur les chantiers d'insertion après avoir levé certains freins à l'emploi et après avoir travaillé sur une ébauche de projet professionnel. Les ACI permettent de déclencher une formation mais également de s'approprier les codes de l'entreprise (respect des horaires, des consignes, des contraintes, de la hiérarchie...).

■ **Des Entreprises d'Insertion** : Le modèle économique des entreprises d'insertion permet aux participants d'évoluer dans un environnement professionnel qui leur assurera formation et préparation spécifique à l'emploi. Les entreprises d'insertion constituent une étape emploi des participants PLIE.

■ **Des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)** : L'entreprise de travail temporaire d'insertion permet aux participants PLIE d'être mis en situation de travail sur des durées graduelles, préparant le participant à son retour à l'emploi classique tout en lui assurant un accompagnement technique. Les ETTI sont également utilisées par le PLIE dans le cadre des clauses sociales des marchés publics.

● **Des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)** : Les GEIQ sont des outils mutualisant des besoins d'activité de plusieurs employeurs sur des périodes de travail complémentaires, en formant et employant des publics à temps plein pour s'adapter aux besoins des entreprises (via des contrats en alternance). Les GEIQ sont également mobilisés par les PLIE lorsque les clauses sociales permettent de construire un parcours d'insertion passant par la qualification (contrat de professionnalisation).

■ **Des associations intermédiaires (AI)** : Les AI embauchent des personnes sans emploi, et ont pour objet la mise à disposition de ces salariés à titre onéreux, mais à but non lucratif. La mise à disposition se fait auprès de personnes physiques ou de personnes morales. Les AI doivent aussi assurer l'accueil et l'accompagnement de ces personnes en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

■ **Des Régies de quartiers** : Les activités de la Régie visent l'amélioration des relations humaines, par des modes de gestion urbaine partagée de proximité, et surtout l'implication et la responsabilisation des habitants pour une citoyenneté active sur le territoire de la Régie.

Chiffres clés

En 2019, 15 775 étapes de parcours (soit 30% du total des étapes de parcours) relèvent de l'Insertion par l'Activité Economique. 56% d'entre elles sont des étapes en ACI, 13% en EI (Entreprises d'insertion), 14% en ETTI (Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion), 17% en Association intermédiaire.

Les plus-values de l'action des PLIE

- L'animation et la coordination territoriale ;
- Un élargissement des publics ;
- Un accompagnement par le référent unique ;
- L'accès aux marchés et aux entreprises ;
- L'assistance technique avec l'apport de méthodologie, d'outils ;
- L'appui à la négociation de financements et l'apport de financements directs.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2019

■ Les PLIE permettent à leurs participants de réaliser des étapes emploi en chantier d'insertion. Par exemple, **le PLIE de l'Auxerrois (Bourgogne-Franche-Comté)** mobilise des places en chantier aux Restos du cœur, **le PLIE de Plaine Commune (Île-de-France)** propose des missions d'ACI sur les projets d'aménagement des berges de Seine, maraîchage biologique et entretien des espaces verts, **le PLIE du Cotentin (Normandie)** travaille en partenariat avec le Chantier d'Insertion "Au Fil de l'eau", spécialisé dans des activités sur le carton et son retraitement par la création de mobilier et décors de scène....

■ En juin 2019, **le PLIE du Grand Nancy (Grand Est)** et le Service Economie Solidaire et Insertion du Conseil Départemental ont organisé le mois de l'IAE, du 3 au 27 juin 2019. Ce mois était dédié aux professionnels de l'emploi pour découvrir, ou redécouvrir les structures de l'IAE.

■ A l'occasion de la semaine de l'IAE dans le Saint-Quentinois, des structures de l'IAE sont venues présenter leurs activités à **la Maison de l'Emploi du Pays du Vermandois (Hauts-de-France)**. Le PLIE du Pays du Vermandois soutient ou est partenaire de plusieurs activités d'insertion. En 2019, la démarche d'évaluation des compétences transversales introduite par l'équipe d'animation suite aux travaux menés avec France Stratégie par le biais de l'Alliance Villes Emploi et généralisée a permis aux participantes du chantier d'insertion Savoir Fer d'obtenir la certification CLEA. L'ingénierie a été développée par le PLIE, la responsable de l'atelier et le GRETA de Saint-Quentin.

Fiche action 9 : Accompagner les Bénéficiaires du RSA

Enjeux et définitions

L'action des PLIE se fait :

- **En amont des parcours** : Les PLIE favorisent l'accès aux droits et apportent de la lisibilité dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du RSA : accueil, information, appui technique à la préparation du contrat d'engagement réciproque, etc.
- **Pendant la construction d'un parcours adapté** : La démarche des PLIE permet une co-construction cohérente des parcours d'insertion socioprofessionnelle des allocataires du RSA. Souvent membres des commissions d'orientation et des équipes pluridisciplinaires, ils apportent leur connaissance fine des participants. L'expérience des PLIE permet la réalisation des objectifs communs des PDI (Programme Départemental d'Intégration) et assure l'élaboration de PTI (Pacte Territorial d'Insertion) pertinents, au plus proche des réalités du territoire. De plus, la mise en réseau permet d'enrichir les pratiques et d'accroître l'efficacité des interventions des différents partenaires sur le territoire.
- **Via un référent unique « RSA »** : L'accompagnement des bénéficiaires est cofinancé par le PLIE dont la structure d'animation participe à l'encadrement pédagogique. Le référent accueille les bénéficiaires, diagnostique leurs besoins, élabore le parcours, assure le suivi sans limite de durée, aide à la recherche d'un contrat durable, et poursuit l'accompagnement du participant durant les 6 premiers mois du contrat de travail.

Chiffres clés

En 2019, 14 856 allocataires du RSA, soit 44% des participants entrés, ont démarré un parcours d'insertion professionnelle dans le cadre d'un PLIE ; et cette même année, 44% d'entre eux ont trouvé un CDI ou un CDD de plus de 6 mois, ou ont validé une formation qualifiante.

La Plus-value de l'action des PLIE

- **Pour les partenaires** :
 - Le PLIE permet de mettre en cohérence les actions du territoire et les acteurs de l'insertion et de l'emploi ;
 - Le PLIE développe une offre de formation et d'action facilitant l'accès à l'emploi ;
 - Le PLIE mobilise des financements additionnels aux mesures de droit commun, en particulier en mobilisant les communes, les EPCI et le Fonds Social Européen.
- **Pour les participants** :
 - Le référent suit à la fois le parcours du participant et le contrat d'insertion en lien avec la Commission locale d'insertion. De ce fait, il est « l'interlocuteur unique » de ce participant.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2019

- **Le PLIE du Creusot-Monceau (Bourgogne-Franche-Comté)** porté par l'association **AGIR** a mis en œuvre en 2019 la **méthode ACOR** (Action pour le Conseil et le Recrutement) pour accompagner 1/3 des BRSA. Cette méthode vise à permettre l'accès à l'emploi, à travers l'accès aux entreprises et au marché caché de l'emploi, pour des personnes en recherche d'emploi en situation d'exclusion professionnelle. La démarche agit sur l'insertion professionnelle des publics concernés par la mise en place de circuits courts entre elles et les employeurs locaux. Cela implique en particulier des actions de prospection par le biais de démarchage au

sein des entreprises, l'accompagnement des publics vers et dans l'emploi, l'organisation d'événements de rencontres entre ces deux parties prenantes (café de l'emploi...). La démarche a fait l'objet d'un essaimage national par l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives en 2019, auquel le PLIE du Creusot Monceau a participé.

- En 2019, **le PLIE du Blanc Mesnil (Île-de-France)** a mis en place **un réseau de parrainage composé d'employeurs du territoire**, pour faciliter l'accès à l'emploi des participants du PLIE et plus spécifiquement des allocataires du RSA, en permettant un contact direct et personnel avec des chefs d'entreprises ou DRH. Le but du parrainage est de nouer des relations avec le monde du travail, de mieux connaître les emplois et les métiers disponibles ainsi que le fonctionnement du marché du travail, et de se constituer un réseau actif pour aboutir à un emploi.
- En juin 2019, **le PLIE de Marseille Provence Métropole Est-La Ciotat** a organisé un job-dating pour les bénéficiaires du RSA. En partenariat avec Pôle Emploi, la Mission locale du canton et le Département, le PLIE a initié l'installation du bus pour l'emploi du Conseil départemental sur la place du 8-Mai. Equipé d'espaces dédiés aux réunions et aux entretiens individuels, le véhicule a permis aux conseillers de recevoir les participants, d'organiser des ateliers pour rédiger son CV.



Fiche action 10 : Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité femmes-hommes

Enjeux et définitions

L'égalité des chances implique un traitement équitable de chacun. Selon la loi, une discrimination est une distinction de traitement portée au salarié ou à une personne candidate à un emploi, stage ou formation sur un motif autre que les nécessités de l'emploi ou les qualités professionnelles du salarié. Le salarié est traité de manière moins favorable que ne l'a été ou ne l'aurait été un autre dans une situation comparable.



L'action des PLIE consiste à :

- Informer les demandeurs d'emploi de leurs droits,
- Sensibiliser les partenaires publics et les entreprises en construisant des partenariats engagés,
- Favoriser le retour à l'emploi en envisageant la mixité des métiers comme un levier,
- Faire bouger les représentations auprès des entreprises,
- Sensibiliser les acteurs de l'emploi/formation.

La promotion de l'égalité hommes-femmes

La lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes dans le monde professionnel fait partie des objectifs structurels portés par les PLIE. En effet, même si le taux d'emploi des femmes a augmenté de façon significative au cours de la dernière décennie, le sous-emploi continue de toucher principalement les femmes. En 2016, plus de 80 % des personnes à temps partiel sont des femmes, dont beaucoup souhaiteraient travailler davantage.

Les PLIE développent une ingénierie afin de faciliter les parcours d'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des femmes, et mettent en place des actions :

- D'accueil et d'accompagnement : l'objectif spécifique de ces actions est de prendre en compte les problématiques des femmes demandeuses d'emploi.
- D'insertion professionnelle sur des compétences spécifiques.
- D'élargissement des possibilités d'orientation

professionnelle : L'enjeu est de faciliter l'accès des femmes et des hommes aux secteurs d'activité porteurs d'emploi, en fonction de leurs souhaits et compétences et non en fonction de la représentation sexuée des métiers.

■ D'articulation des temps de vie : Si les femmes représentent aujourd'hui près de la moitié de la population active, elles continuent d'assumer majoritairement les soins aux enfants et aux personnes dépendantes ainsi que les charges domestiques. Ce cumul emploi / famille est, entre autres raisons, l'une des causes des inégalités qui perdurent entre hommes et femmes dans la sphère professionnelle.

Chiffres clés

En 2019, 18 090 femmes sont entrées dans les PLIE, soit 54% des nouveaux participants. Les PLIE continuent à mettre en place des dispositifs ou des actions spécifiques pour leurs participantes.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2019

■ **Le PLIE de Plaine Commune (Île-de-France)**, en partenariat avec les Missions locales, le Défenseur des Droits, l'IRDSU, l'ISCR, les Villes de son territoire et la Région Île-de-France sensibilise les professionnels de l'emploi aux discriminations. Il s'agit notamment de leur donner une première information sur la législation et de les orienter vers les partenaires compétents, de valoriser les bonnes pratiques en entreprise et dans les collectivités.

■ **Le PLIE de Toulouse métropole (Occitanie)** propose aux femmes des techniques artistiques d'auto-défense et d'empowerment pour les aider à oser et à s'affirmer, dans une dynamique professionnelle. L'originalité de cette action nommée « **Act'elles** » réside dans l'articulation d'approches complémentaires pour reprendre confiance en soi, pouvoir s'affirmer et réinvestir ses potentiels dans sa recherche d'emploi.

■ **Le PLIE de l'Espace Technowest (Nouvelle-Aquitaine)** organise des visites d'entreprises pour les participantes du PLIE, pour découvrir des métiers dits « masculins », rencontrer des femmes qui les exercent, et connaître les employeurs qui ouvrent leurs portes.

■ **La MEF du Cotentin, porteuse du PLIE du Cotentin (Normandie)** propose à ses participants des ateliers d'accompagnement pour armer les femmes à la négociation salariale. Au programme : connaître sa valeur, évaluer son salaire, la situation favorable à la négociation et les stratégies de négociation.

Fiche action 11 : Accompagner les seniors

Enjeux et définitions

L'importance du chômage de longue et très longue durée chez les seniors traduit des probabilités de retour à l'emploi plus faibles par rapport aux autres classes d'âge. Les PLIE mènent des actions spécifiques en direction de ce public :2

■ **Un accompagnement renforcé, prenant en compte le travail sur la confiance en soi** : Face au marché du travail de plus en plus concurrentiel, les freins à l'emploi se cumulent, les plus importants étant la perte de confiance en soi et le sentiment d'exclusion professionnelle lié à l'âge, qui peuvent accentuer la démobilitation dans la recherche d'emploi. Les actions spécifiques menées auprès des publics seniors en recherche d'emploi combinent souvent accompagnement individuel et accompagnement collectif.

■ **La valorisation des compétences personnelles et professionnelles** : Que les personnes viennent de perdre leur emploi ou qu'elles soient sans emploi depuis longtemps, la question de l'évaluation des compétences acquises est un facteur déterminant dans leur recherche d'emploi ou de formation. Il est capital de mettre en avant leurs compétences techniques, professionnelles et comportementales.

■ **La sensibilisation des entreprises** : Il est important d'agir auprès des entreprises par des actions de sensibilisation et d'information permettant à tous les acteurs de mesurer les enjeux actuels et à venir de l'emploi des seniors. De nombreuses représentations persistent dans le monde du travail ("les seniors auraient du mal à s'adapter aux évolutions technologiques, coûteraient plus cher qu'un jeune, ne seraient pas mobiles, pourraient faire preuve de résistance face au changement, accepteraient mal la hiérarchie..."). Les actions à mener envers les entreprises consistent non seulement à leur présenter les différentes mesures en faveur de l'emploi des seniors mais également à agir sur les stéréotypes.

Chiffres clés

En 2019, 10 861 participants entrant dans le PLIE avaient 45 ans ou plus, soit 32% des entrants.

La Plus-value de l'action des PLIE

■ Les actions collectives répondent aux besoins des participants de sortir de leur isolement et de se dynamiser. Le collectif est nécessaire pour partager ses expériences, créer du réseau ;

■ La remobilisation collective sert d'appui à l'accompagnement individuel et à la mise en œuvre d'une recherche active d'emploi ;

■ Les entreprises sont accompagnées dans leurs démarches de recrutement.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2019

■ La Fondation FACE Alsace a fait bénéficier les participants du **PLIE**

de Mulhouse Sud Alsace (Grand Est) du parcours JOB ACADEMY 45+. Le 28 octobre 2019, les participants de plus de 45 ans du PLIE ont été accueillis par l'agence BNP Paribas de Mulhouse pour un atelier sur la gestion budgétaire autour du jeu Dilemme.

■ **Le PLIE de la Métropole de Nantes (Pays de la Loire)** met en œuvre **une action collective** basée sur des techniques théâtrales proposée à un public sénior. Ces ateliers visent à leur redonner confiance en eux afin de favoriser leur retour à l'emploi et de les préparer à des entretiens d'embauche.

■ Face à une augmentation du public de plus de 45 ans en recherche d'emploi, **le PLIE intercommunal Nord Essonne (Île-de-France)** a mis en place l'action « **le club emploi seniors** », avec le concours de l'État via la DIRECCTE Unité territoriale de l'Essonne. L'action du Club Emploi Sénior « Mon projet en action » concerne les chercheurs d'emploi « seniors » longue durée, bénéficiaires du RSA et des minimas sociaux. Il est important que ce public fragilisé puisse reprendre confiance et estime de soi et lever les freins par rapport à la séniorité. Cette action a pour but de remobiliser le public pour l'emploi, les préparer à rencontrer leur futur employeur lors de forums ou suite aux offres proposées par nos partenaires. Elle s'adresse aux participants inscrits au PLIE et ayant de réelles motivations à trouver un emploi.

■ **Creativ'21**, structure porteuse du **PLIE de Dijon métropole (Bourgogne-Franche-Comté)**, propose aux demandeurs d'emploi seniors un rendez-vous avec des chefs d'entreprises et des recruteurs volontaires, appelé "**Regards croisés, ressources cachées**". Ce rendez-vous permet aux seniors de leur redonner confiance en eux, mais aussi aux entreprises de changer de regard sur l'emploi des seniors. Dans le cadre de cette manifestation chaque participant bénéficie : de 3 entretiens avec des chefs d'entreprise et des professionnels du travail temporaire pour présenter son projet et ses motivations, d'un retour "bienveillant" et de conseils de ses interlocuteurs pour booster sa recherche d'emploi.

Fiche action 12 : Accompagner les publics réfugiés et primo-arrivants

Enjeux et définitions

Eloignés de l'emploi, les publics réfugiés et primo-arrivants font partie intégrante des publics cibles des parcours d'accompagnement mis en place par les PLIE. Leur intégration professionnelle recoupe diverses problématiques telles que le logement, la maîtrise de la langue ou la formation.

La plus-value de l'action des PLIE

- Le référent PLIE accompagne un nombre limité de personnes, qui varie entre 60 et 100 ;
- Il a une disponibilité suffisante pour accompagner chaque personne en fonction de ses besoins, avec un rythme et des temps de rencontre adaptés ;
- Sa présence au sein du PLIE lui permet de mobiliser un réseau d'intervenants au profit de la personne accompagnée, en fonction des problèmes et des besoins de celle-ci : travailleurs sociaux, psychologues, SIAE, organismes de formation... ;
- Il peut mobiliser des mesures de droit commun et des moyens financiers additionnels fournis par le PLIE, qui permettent de financer ou de cofinancer des mesures ou des moyens spécifiques (exemple : une formation individuelle) ;
- Le lien avec les entreprises afin de proposer les services d'anticipation des besoins des entreprises en fonction de la nature des travaux ou des services ; on peut alors veiller à identifier et préparer les personnes qui deviendront les futurs salariés de ces entreprises.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2019

- **Le PLIE Terres de Lorraine (Grand Est)** a mis en place en 2019 **une formation linguistique vers l'insertion professionnelle**, particulièrement à l'attention des personnes primo arrivantes habitant sur le territoire Terres de Lorraine et n'étant pas en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme. Cette action a pour objet d'approfondir les connaissances et compétences en français oral et écrit des participants, de les accompagner dans l'élaboration d'un projet professionnel réaliste, pour leur permettre d'accéder soit à un emploi, soit à une poursuite de formation professionnelle qui correspond au projet professionnel.
- **DEFIS Emploi**, structure qui porte **le PLIE de Brest (Bretagne)**, est lauréate du PIC Réfugiés pour le projet « Accompagnement socio-professionnel » des réfugiés. Ce projet propose de développer une offre spécifique, répondant à des besoins en matière d'accompagnement vers et dans l'entreprise (voir fiche Action 19).
- **La Maison de l'Emploi du Grand Nancy (Grand Est)**, qui porte **le PLIE du Grand Nancy**, est également lauréate de l'appel à projet avec le projet **"Un territoire solidaire pour l'intégration des réfugiés"**. Ce projet propose un accompagnement global et

individualisé pour les bénéficiaires de la protection internationale et demandeurs d'asile de plus de 6 mois. Il peut comprendre un diagnostic de situation, des actions de formation, des actions relevant de l'apprentissage ou de l'accès à la culture, aux valeurs de la République et aux outils numériques, une orientation et sensibilisation aux besoins de l'emploi local et à la création, des séquences de promotion des talents ; des actions couvrant la mobilité dans et hors du territoire couvert par l'action... Le projet a pour objectif d'accompagner 250 personnes sur 3 ans (voir fiche Action 19).



Fiche action 13 : Accompagner les personnes en situation de handicap

Enjeux et définitions

Les PLIE mettent en place des parcours d'accompagnement personnalisés et renforcés, jusqu'à l'emploi durable, pour des publics diversifiés, et éloignés de l'emploi. Les publics en situation de handicap font donc partie intégrante des publics cibles des parcours d'accompagnement mis en place par les PLIE. Pour les accompagner, les PLIE peuvent positionner des référents de parcours dans des structures partenaires spécialisées (Cap Emploi par exemple), proposer des actions de sensibilisation et d'information auprès des publics en situation de handicap ou des accompagnements adaptés.



Les plus-values de l'action des PLIE :

- Le PLIE construit ou co-construit des parcours d'insertion professionnelle avec le participant, et propose un parcours adapté à chaque situation ;
- Le référent PLIE accompagne un nombre limité de personnes, qui varie entre 60 et 100 et il a une disponibilité suffisante pour accompagner chaque personne en fonction de ses besoins, avec un rythme et des temps de rencontre adaptés ;
- Le PLIE peut mobiliser un réseau d'intervenants au profit de la personne accompagnée, ceci en fonction des problèmes et des besoins de celle-ci : travailleurs sociaux, psychologues, SIAE, organismes de formation... ;
- Le lien du PLIE avec les entreprises lui permet de faciliter la rencontre entre demandeurs d'emploi et entreprises, en fonction des besoins des entreprises, et veillant à identifier et préparer les personnes qui deviendront les futurs salariés de ces entreprises.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2019

■ **Le PLIE de Paris** porté par l'EPEC (Île-de-France) a mis en place dans sa structure un **correspondant ressource Travailleurs Handicapés**. En partenariat avec UNIRH 75, le rôle du correspondant est d'outiller les référents sur l'accompagnement des participants avec une RQTH et d'organiser des entretiens tripartites pour mieux définir avec les participants, leur plan d'action de recherche d'emploi en fonction de leur problématique de santé.

■ **Le PLIE de Sens (Bourgogne-Franche Comté)** a organisé le 21 novembre 2019 une **Handi'Matinale**. Cette matinale, ouverte uniquement aux personnes en situation de handicap, était organisée dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH). Des employeurs ont rencontré des demandeurs d'emploi. Les profils recherchés étaient ceux de magasinier, cariste, préparateur de commandes, agent de manutention avec ou sans CACES (possibilité de financement) ...

■ **Le PLIE de l'Auxerrois (Bourgogne-Franche-Comté)** a organisé en 2019 un atelier « **comment aborder son handicap lors d'un entretien d'embauche** ». En partenariat avec CAP Emploi, cet atelier proposait d'échanger sur des situations d'entretiens avec des travailleurs handicapés afin de savoir aborder le sujet du handicap s'il se présente.

■ **La Maison de l'Emploi du Grand Nancy (Grand Est)**, porteuse du **PLIE de Nancy** a organisé avec l'AGEFIPH et son réseau Diversité un atelier RH au Conviv'Emploi Handicap de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH).

■ **La Maison de l'Emploi de Bordeaux (Nouvelle Aquitaine)**, avec son **PLIE** a organisé un petit déj Hand'p'loyeur le 20 novembre 2019, pour échanger et partager les bonnes pratiques autour du recrutement et du maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap. **La Maison de l'Emploi** s'est aussi associée avec les Carrefours de l'Emploi pour organiser l'événement « Les Rencontres Emploi Handicap » le 28 novembre 2019. Cet événement a rassemblé les employeurs et demandeurs d'emploi autour de conférences et d'ateliers sur les acteurs du handicap et les clés pour accéder à la formation professionnelle lorsqu'on est reconnu TH notamment.

Fiche action 14 : Favoriser l'accès à la garde d'enfants

Enjeux et définitions

Les demandeurs d'emploi sont régulièrement confrontés à des problématiques de garde d'enfants et cela pour plusieurs raisons : méconnaissance des dispositifs Petite Enfance, difficultés d'accès à ces dispositifs, notamment pour les parents en insertion professionnelle, accentuées quand le parent est isolé... Dans ce cadre, les PLIE, en partenariat avec les acteurs du territoire, et les Maisons de l'Emploi notamment, mettent en place des actions visant à faciliter la garde d'enfants.

La plus-value de l'action des PLIE

- Les PLIE souvent portés par les collectivités territoriales, peuvent nouer des partenariats avec les acteurs de la garde d'enfants et faciliter le développement de solutions pour accompagner les demandeurs d'emploi.
- Carrefour entre les acteurs du territoire, le PLIE peut mener une réflexion sur la garde d'enfants allant au-delà de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. En relation permanente avec les entreprises et acteurs locaux de l'emploi, le PLIE peut mener des GPTEC sur les besoins dans la filière de la garde d'enfants et mettre les résultats en lien avec les demandeurs d'emploi du territoire.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2019

- **Défis Emploi Pays de Brest**, structure porteuse du **PLIE de Brest (Bretagne)** a mené en 2019 le projet **Brest MAM**. Le projet a pour objectif d'initier des demandeurs d'emploi au métier d'assistant.e maternel.le et répondre au double enjeu de l'emploi et de la diminution de l'offre de places d'accueil sur la ville de Brest. Dans le cadre du projet, des rencontres sont organisées avec les relais assistant.es maternel.les du Pays de Brest pour évaluer leurs relations avec les acteurs de l'insertion, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec un public demandeur d'emploi et les ressources dont ils disposent pour répondre à leurs besoins.
- **La MiE du Roubaisis**, porteuse du **PLIE de Roubaix (Hauts-de-France)**, propose un accompagnement renforcé des habitants Roubaisis dont le frein majeur à l'accès à l'emploi est la garde d'enfant. Cet accompagnement est assuré pendant 6 mois, par le CIDFF, au sein des structures d'accueil petite enfance de la ville de Roubaix. La solution de garde proposée est de 4 jours minimum à temps complet. Les RDV d'accompagnement se déroulent au sein de la crèche dans un espace dédié.
- **Le PLIE des Hauts de Garonne (Nouvelle-Aquitaine)** a mené en partenariat avec le SIVU, syndicat intercommunal en charge de la petite enfance des communes de Cenon et de Lormant, une étude sur l'ensemble de problématiques de garde d'enfants et le taux d'occupation des assistantes maternelles. L'étude a abouti à un plan d'Action intercommunal.

Fiche action 15 : Agir au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Enjeux et définitions

La politique de la Ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs, et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice des quartiers en décrochage. Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des « contrats de ville ». Les PLIE agissent sur les territoires « politique de la Ville » en développant des actions à plusieurs niveaux :

■ **Des actions auprès des publics** : Proposer un accompagnement spécifique pour les publics vulnérables, lever les freins à l'emploi, initier l'ingénierie de projets partenariaux de lutte contre les discriminations ; favoriser le retour des personnes vulnérables sur les dispositifs de droit commun ; établir des passerelles entre les publics et les entreprises des QPV....

■ **Des actions auprès des entreprises** : Favoriser l'émergence de projets de création d'activité ; soutenir les entreprises lors de leur développement et leur implantation dans ces quartiers ; proposer des services d'aide au recrutement spécifique au bénéfice des populations de ces quartiers ; accroître et créer des liens entre les entreprises et les publics et favoriser une meilleure connaissance mutuelle.

La plus-value de l'action des PLIE

■ Le réseau partenarial des PLIE, notamment avec les entreprises, permet une meilleure anticipation des besoins en termes de recrutements et la captation d'offres d'emploi locales ;

■ La proximité des PLIE et leurs actions pour « aller vers les publics », renforce leur crédibilité.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2019

■ « **100 Chances 100 Emplois** » est un programme qui offre un parcours sur-mesure pour les jeunes 18-30 ans en difficulté d'insertion professionnelle, et particulièrement dans les quartiers prioritaires. Mis en œuvre depuis 2004, à l'initiative de Schneider Electric, il vise à :

- Réunir les Acteurs Publics et les entreprises dans une démarche commune d'insertion,
- Accompagner les jeunes (18/30 ans) jusqu'à l'emploi durable,
- Lutter contre toutes les formes de discrimination,
- Fédérer les acteurs autour d'un parcours individualisé.

Sur le bassin Valentinois, « 100 Chances 100 Emplois » est co-piloté par **La Plateforme Emploi**, structure porteuse du **PLIE du Valentinois (Auvergne-Rhône-Alpes)**. Le travail de repérage est réalisé par le PLIE et la Cellule Emploi de la ville de Valence afin de constituer un groupe de 10 à 12 personnes.

■ **DEFIS Emploi**, structure porteuse du **PLIE de Brest (Bretagne)**, a organisé en 2019 11 cafés rencontres dans les quartiers prioritaires de la politique de ville, permettant d'impliquer les habitants dans leur parcours d'accès à l'emploi et à la formation. Ils se sont déroulés dans les Quartiers Politique de la Ville de Brest et dans les Communautés de Communes du Pays d'Iroise, Pays des Abers, Landerneau Daoulas, Lesneven Côte des Légendes, Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime et Pleyben Châteaulin Porzay. 830 personnes ont participé, et plus de 70 stages et embauches ont été négociés. **DEFIS Emploi** a aussi organisé, avec les partenaires de l'insertion et de l'emploi, la neuvième édition du forum « **Talents de nos quartiers** », regroupant 500 participants. Cet événement s'est déroulé le 12 décembre 2019. Il a été l'occasion pour les habitant.e.s des quartiers de Brest de rencontrer des entreprises qui recrutent, d'être accompagné.e.s dans leurs démarches de recherches d'emploi, de tester des gestes professionnels pour découvrir des métiers et échanger avec des organismes de formations en lien avec ces activités...

■ **Le PLIE du Douaisis (Hauts-de-France)** a lancé un projet « **Et si mon quartier m'amenait à l'emploi** », qui consiste à faire bénéficier les habitants résidant dans le quartier du Faubourg de Béthune des offres d'emploi de l'entreprise Bouygues. En effet, l'entreprise a remporté en 2019 un marché de réhabilitation en conception/réalisation de logements du quartier dans le cadre du Projet Partenord Habitat. Pour répondre à ce futur besoin, ainsi qu'aux autres clauses de Partenord Habitat sur le territoire, le PLIE a participé à diverses rencontres pour permettre un lien direct entre les habitants et les recruteurs. En parallèle, le PLIE a démarré un chantier d'insertion de 3 ans. Les différentes phases de repérage des publics permettront aussi d'avoir une attention particulière vers les personnes très éloignées de l'emploi. Le but est de repérer des publics sans emploi dans les quartiers afin de leur proposer l'accompagnement individualisé développé par le PLIE, et d'accompagner une partie d'entre eux vers les perspectives d'emplois liées à la Clause d'Insertion, tout en croisant avec le projet de Partenord Habitat.

Fiche action 16 : Orienter vers le secteur des Services à la Personne

Enjeux et définitions

Utilisés ponctuellement par plus de la moitié des Français, les services à la personne répondent à des attentes très diversifiées. Le secteur des services à la personne représente aujourd'hui un poids économique important dans l'économie française :

42 147 organismes recensés au 1^{er} janvier 2019 (par la base de données NOVA) : 1 % étaient des entreprises (dont des micro-entrepreneurs), 15 % des associations, et 4 % des établissements publics.

861 millions d'heures rémunérées en 2016 (DARES), pour les activités de services à la personne exercées au domicile de particuliers.

Les services à la personne constituent un secteur d'activité et des métiers à part entière. Celui-ci couvre une palette d'activités très large, de la garde d'enfants aux petits travaux de jardinage en passant par l'accompagnement au quotidien d'une personne handicapée ou de l'assistance informatique à domicile. Ce secteur constitue donc une véritable opportunité pour les PLIE en termes de placement de participants.

Description

Le placement de main d'œuvre sur ce secteur d'activité est conditionné par plusieurs préalables :

- L'information des réseaux de prescription et des demandeurs d'emploi sur les spécificités de ce secteur et notamment des « modes d'emploi » : prestataire, mandataire, emploi direct et auto-emploi.
- L'identification des employeurs (association, entreprise, CCAS et particulier) et des typologies d'emplois proposés et de niveau requis (assistant de vie, assistant maternel, employé de maison, technicien d'intervention sociale et familiale, auxiliaire de vie sociale, homme toutes mains...) au regard des conventions collectives existantes.
- La création et l'animation d'un dispositif spécifique de rapprochement offre-demande d'emplois avec les différents réseaux de prescription compte tenu des zones élargies d'intervention des employeurs.
- La mise en œuvre de parcours emploi-formation, avec une alternance adaptée au rythme de la montée en charge du temps d'intervention propre à ce secteur, s'appuyant notamment sur les contrats aidés et les contrats de professionnalisation.

Les plus-values de l'action des PLIE

Les résultats observés sont les suivants :

- Optimisation des positionnements des publics sur les métiers et activités de services à la personne ;
- Création d'emplois durables et qualifiés supplémentaires et de nouvelles activités de services à la personne ;

- Ajustement des parcours de formation ;
- Mixité des publics visés ;
- Fidélisation des employeurs ;
- Concertation locale et travail partenarial sur un secteur complexe.

Quelques exemples de partenariat des PLIE avec l'IAE en 2019

- **La Maison de l'emploi Midi-Quercy** a organisé en 2019 avec **le PLIE de Midi-Quercy (Occitanie)** une rencontre sous forme de job-dating sur le métier d'aide à domicile, en partenariat avec Pôle Emploi, et les employeurs.
- **La MEF du Cotentin**, porteuse du **PLIE du Cotentin (Normandie)** a participé en 2019 à l'organisation d'un **Forum Emploi sur les métiers du service à la personne**.
- **Le PLIE de Plaine Commune (Île-de-France)** propose à ses participants une étape formation visant à préparer le CAP accompagnement éducatif petite enfance.



Fiche action 17 : Former au numérique et orienter vers la filière numérique

Enjeux et définitions

L'outil numérique est devenu incontournable dans le monde du travail, que ce soit :

- Dans la recherche d'emploi : en 2017, 87% des entreprises d'au moins 50 salariés faisaient appel à des ressources en ligne pour trouver des candidats. 15 000 sites web permettant d'accéder à des offres d'emploi étaient recensés (Etude « La place du numérique dans la recherche de candidat par les employeurs », Pôle emploi, Février 2017).
- Dans les métiers qui voient leurs contenus évoluer avec la transition numérique.
- Dans les secteurs en tension, dont les métiers de la filière numérique font partie. A titre d'exemple, les Entreprises de Services du Numérique (ESN) et Sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies (ICT) employaient 212 300 personnes en 2017 (Etude OPIIEC « Les emplois, compétences et formations au sein des ENS et ICT en France », Mai 2018).

Pour répondre à ces problématiques, les PLIE mettent en place des actions qui visent à :

- Favoriser l'utilisation des outils numériques dans la recherche d'emploi,
- Accompagner les demandeurs d'emploi dans l'utilisation du numérique pour accéder aux services publics dématérialisés (Pôle emploi, CAF, CPF...),
- Promouvoir l'accès aux métiers impactés par le numérique, et à ceux de la filière numérique.

Les plus-values de l'action des PLIE

- Une bonne connaissance des acteurs de l'emploi et de la formation dans le secteur du numérique sur leur territoire ;
- Des outils numériques (cyberbases, salles informatiques...) mis à disposition des participants ;
- Un réseau de partenaires, et notamment d'entreprises, qui permet une bonne appréhension des besoins en recrutement et la captation d'offres d'emploi locales dans le secteur du numérique.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2019

- **La Maison de l'Emploi du Grand Nancy**, porteuse du **PLIE de Nancy (Grand Est)** a construit une application pour géolocaliser les formations sur la filière numérique du territoire : « le SPOT numérique ». Son objectif est de mettre en relation directe les entreprises recherchant des profils numériques et

les organismes de formation. (Pour accéder à la plateforme : <http://lespot.mde-nancy.org>). Le SPOT fait actuellement l'objet d'un essaimage au sein du réseau de l'Alliance Villes Emploi.

- **Le PLIE Nord-Ouest 91**, porté par la **MEIF Paris Saclay (Île-de-France)** met en place depuis 2018 une **action de formation « Technicien en assistance informatique »**, labellisée Grande Ecole du Numérique dans les QPV. Cette formation gratuite qualifiante permet de former 12 stagiaires jeunes et adultes au titre professionnel « Technicien d'Assistance en Informatique » et leur permettre l'acquisition de compétences et l'accès à un poste à l'issue du parcours.

- **L'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes Métropole (ATDEC)**, porteuse du **PLIE et de la Maison de l'Emploi de Nantes Métropole (Pays-de-la-Loire)**, a mis en place le dispositif « Digital Job Ambition » (DJA). DJA est un parcours de découverte, d'immersion dans le monde de l'entreprise, de mise en situation professionnelle, d'acquisition de compétences clés et de coaching, permettant de faciliter l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi dans un métier du Numérique. Cette action a fait l'objet d'un essaimage au sein du réseau de l'Alliance Villes Emploi en 2018.

- **La MiE du Roubaix**, porteuse du **PLIE de Roubaix (Hauts-de-France)** propose l'accompagnement d'un « **Coach numérique** ». Cette action a pour but d'accompagner les demandeurs d'emploi de la Métropole Européenne de Lille ayant exprimé un projet professionnel dans les métiers du numérique. Cet accompagnement individualisé se base sur des partenariats avec les acteurs de l'emploi du territoire.



Fiche action 18 : Soutenir la création d'activité

Enjeux et définitions

Développer sa propre activité donne la possibilité de créer son propre emploi. Les PLIE agissent sur ce volet pour :

- **Sensibiliser les travailleurs sociaux à la possibilité pour le public suivi de créer son propre emploi.** En effet, des freins culturels persistent et la création de micro activités reste mésestimée. L'installation en petite entreprise est synonyme d'instabilité, de petits boulots, d'échec à court terme ou est au contraire « glorifiée » et « réservée » à une élite à laquelle les publics fréquentant les PLIE s'identifient peu ;
- **Rendre lisible le réseau des acteurs de l'accompagnement,** y compris ceux de l'économie sociale et solidaire, définir les compétences de chacun en terme d'accompagnement, de financements et de suivi post création ;
- **S'assurer qu'à chaque étape du processus de création,** le porteur ait un interlocuteur, depuis la formulation d'une idée jusqu'à la concrétisation du projet ;
- **Accompagner les autoentrepreneurs** en renforçant le temps de l'accompagnement, en les informant sur l'évolution de leur statut, et en veillant à la mise en œuvre d'un suivi post création.

La plus-value de l'action des PLIE

- Une intervention dans la proximité pour le repérage des porteurs potentiels ;
- Un appui sur les compétences spécifiques existantes sur le territoire ;
- Les projets accompagnés, même s'ils n'aboutissent pas à la création d'entreprise, permettent le développement de compétences qui s'avèrent être un atout dans la recherche d'emploi salarié.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2019

■ **Le PLIE du Pays de Brest,** porté par **DEFIS Emploi (Bretagne),** met en place le dispositif "**Cité Lab**". C'est un service de proximité pour les habitants des quartiers de Brest, qui propose un accueil gratuit pour guider les porteurs de projets dans leurs démarches de construction de projet et les aider à en évaluer la faisabilité. L'action s'adresse à un public non sensibilisé à la création d'activité. 92 porteurs de projets ont été accompagnés en 2019.

■ **La MiE du Roubaisis,** porteuse du **PLIE de Roubaix (Hauts-de-France),** anime "**La Fabrique à Entreprendre**", lieu ressource pour la création d'entreprise. Ce lieu, porté par la MEL et le FEDER, a pour objectif d'aider les créateurs à concevoir ou concrétiser leur projet de création d'entreprises.

Cet espace est un lieu ressource, visant à donner les moyens d'entreprendre : en développant des compétences, en apportant des solutions de financements, en fournissant un espace de coworking et avec un solide réseau.

Des animations régulières sont proposées par la MiE et le PLIE, afin de faciliter l'interaction entre dirigeants d'entreprise et entrepreneurs.

■ **Le PLIE du Pays du Vermandois (Hauts-de-France)** développe depuis 2012 une **Fabrique à initiatives**, avec pour objectif de faire se rapprocher les acteurs associatifs et locaux privés, porteurs et créateurs d'emploi, qui du fait de leur proximité ou de leur origine pouvaient s'inscrire dans le champ de l'économie sociale et solidaire et agir à terme sur les publics concernés par l'action du PLIE. La Fabrique à initiatives permet de créer un écosystème économique de qualité au service des porteurs de projets sur des secteurs d'intérêt général et de construire les filières de demain dans tous les secteurs d'activité. En 2019, le PLIE du Pays du Vermandois a contribué au développement de deux projets territoriaux : le Tiers-lieu itinérant en Terre Connectée avec sa caravane numérique et l'atelier Les créations d'Henri, un chantier d'insertion Maraîchage et Horticulture (en circuits courts).

Fiche action 19 : Les PLIE, lauréats du Plan Investissement dans les Compétences

Enjeux et définitions

Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) est le 2^{ème} axe du Grand plan d'investissement 2018-2022. Il a pour objectif de renforcer les compétences et améliorer la qualification par la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi, pour permettre un retour à l'emploi. Lancé début 2018, le PIC est doté au niveau national d'une enveloppe globale de **14,6 milliards d'euros**.

Chiffres clés

L'appel à projets « **100 % Inclusion** », lancé en 2018, visait la remobilisation de jeunes et demandeurs d'emploi vulnérables, en difficulté d'insertion professionnelle, et en priorité les personnes peu qualifiées habitant les quartiers de la politique de la ville, les territoires d'outre-mer ou des zones rurales enclavées. Au cours des différentes vagues de l'appel à projet, **3 PLIE** ont été retenus comme lauréats :

■ **Le PLIE Nord de la Réunion** pour le **Projet « Attitude pro – La pépinière de l'inclusion »**. L'objectif est d'intégrer 640 bénéficiaires sur 2 bassins d'emploi (Nord et Ouest) en 3 ans et d'accompagner 70 % d'entre eux vers l'emploi via un « learning center » au sein duquel les jeunes sont coachés durant 8 mois pour acquérir, développer et évaluer leurs soft skills au moyen d'Open Badges qui attestent du niveau atteint par chaque jeune à l'issue du parcours.

■ **Les PLIE de Paris** (porté par l'EPEC) et le **PLIE de Plaine Commune** (Île-de-France) ont été retenus pour le **Projet « 2024 : toutes championnes, tous champions »**. L'objectif est de permettre à 1000 bénéficiaires pour moitié de Seine-Saint-Denis et de Paris d'occuper des emplois dans les secteurs économiques les plus dynamisés par les Jeux Olympiques et paralympiques de Paris grâce à l'expérimentation de démarches innovantes en matière de remobilisation, d'accompagnement, de développement et de valorisation des compétences.

L'appel à projet « **Intégration Professionnelle des Réfugiés** », lancé en fin d'année 2018 vise au déploiement de parcours d'accompagnement, la reconnaissance des compétences, le développement des connaissances, et la multiplication des passerelles avec des acteurs économiques du territoire pour les bénéficiaires d'une protection internationale et les demandeurs d'asile de plus de 6 mois. Au cours des différentes vagues de l'appel à projet, **4 PLIE** ont été retenus comme lauréats :

■ **Le PLIE de Brest**, porté par **Défis Emploi (Bretagne)** a été retenu pour le projet « **Intégration professionnelle des réfugiés** ». En complémentarité et dans la continuité des services de primo-accueil du territoire (tel que le Dispositif d'Insertion, d'Accès au Logement et à l'Emploi (DIALE) de COALLIA), DEFIS Emploi du Pays de Brest propose de développer une offre spécifique, répondant à des besoins en matière d'accompagnement vers et dans l'entreprise.

■ **La Maison de l'Emploi du Grand Nancy**, porteuse du **PLIE de Nancy (Grand Est)** a été retenue pour le projet « **Un territoire solidaire pour l'intégration professionnelle des réfugiés** ». Le projet est la traduction d'une volonté partenariale très forte et assumée, rassemblant un grand nombre d'acteurs institutionnels, publics et privés d'un territoire, en faveur de l'intégration professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale. Le Plateau-de-Haye, espace intercommunal intégrant plusieurs quartiers d'habitat social prioritaires, se caractérise notamment par un hiatus entre niveau de qualification des habitants et niveau des emplois (équipements de santé, tertiaire spécialisé, etc.) et par un important tissu associatif.

■ **La MEF du Cotentin**, porteuse du **PLIE du Cotentin (Normandie)** a été retenue pour le projet **STARE Manche (Solidarité territoriale pour l'accès des réfugiés à l'emploi)**. Le projet est porté dans le cadre d'un consortium départemental formé par la Mission locale du centre Manche, Passerelle vers l'emploi, l'espace temps-FJT (formation) et quatre chantiers d'insertion (Au fil de l'eau, Astre environnement, Fil & terre et Tri tout solidaire). Il a pour ambition de trouver du travail à 200 réfugiés ou demandeurs d'asile de plus de six mois dans tout le département de la Manche, en trois ans.

■ **Le PLIE de Grenoble métropole (Auvergne-Rhône-Alpes)** a été retenu pour le projet « **Rising** », « **Refugees Inclusion and employment Integrated program in Grenoble-Alpes Métropole** ». Le programme RISING vise à proposer un accompagnement socio-professionnel global et renforcé en direction des publics bénéficiaires de la protection internationale et demandeurs d'asile de plus de 6 mois. La Métropole a signé en mai 2019 avec l'Etat un contrat d'accueil et d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale. L'objectif de ce contrat est d'améliorer la vie des publics migrants en levant les freins à leur intégration dans tous les domaines : accès à la formation linguistique, accès à la formation et à l'emploi, au logement, à la mobilité, à la culture ou aux loisirs, etc.

Fiche action 20 : La gestion du FSE en Organismes Intermédiaires (OI)

Enjeux et définitions

Certains PLIE se sont regroupés pour gérer des financements du FSE au regard duquel ils sont « **Organismes intermédiaires** ». Grâce à ce statut, ils bénéficient d'une « subvention globale » autorisant la redistribution à des organismes tiers de tout ou partie des crédits communautaires et des crédits nationaux mobilisés en contrepartie.

Ces OI pivots fonctionnent majoritairement avec des personnels mis à disposition par les PLIE, et une personne responsable de la coordination, selon les préconisations de l'Alliance Villes Emploi et de la DGEFP.

Comment les PLIE gèrent le FSE?



Enveloppe de l'Axe 3 du FSE



Organisme Intermédiaire



PLIE



Opérateurs du territoire

Le FSE est reversé à des **Organismes Intermédiaires**, c'est-à-dire des organismes de droit public ou privé qui agissent sous la responsabilité d'une autorité de gestion ou qui exécutent des fonctions ou des tâches pour le compte de cette dernière.

Les **Organismes Intermédiaires** redistribuent l'enveloppe aux PLIE. Ils peuvent être de plusieurs formes : OI Pivots (regroupant plusieurs PLIE) ou OI simple (le PLIE est lui-même OI). L'OI peut également être un Conseil Départemental ou l'Etat qui, en convention bilatérale avec le PLIE, lui reverse l'enveloppe.

Le PLIE **redistribue les fonds** aux opérateurs du territoire, qui proposent des actions d'accompagnement aux participants. Elles peuvent être des structures d'insertion, des organismes de formation ou des associations du territoire par exemple. Elles sont sélectionnées par appels d'offre ou appels à projet du PLIE.

Chiffres clés

En 2019, sur 146 PLIE, 71 PLIE sont regroupés au sein de 20 OI pivots, 13 OI simples, 19 PLIE en CB Etat, 35 PLIE en CB CD, et 4 PLIE en CB Métropole.

Les plus-values de l'organisation en OI

Pour la gestion des fonds :

- Sécurisation des procédures de mobilisation des fonds avec l'OI ;
- Taux de consommation avoisinant les 100% de l'enveloppe FSE allouée ;
- Mutualisation des contreparties

Poids financier :

- Gestion dynamique de la maquette FSE en fonction des niveaux de programmation/consommation de chaque PLIE ;
- Cohérence territoriale de l'OI, favorisant son identification et la communication auprès des partenaires.

Pour les équipes :

- Montée en compétences (ou professionnalisation) des équipes ;
- Harmonisation des procédures entre les membres ;
- Echange de bonnes pratiques ;
- Sortie de l'isolement pour les gestionnaires de PLIE ;
- Grâce au personnel dédié à la gestion de l'OI, sécurisation et fluidité des procédures dont l'OI assure la mise en œuvre ;
- Possibilité pour les salariés des PLIE en charge de la fonction « animation » :
 - D'être « libérés » pour partie de la charge de gestion du FSE ;
 - D'avoir recours aux « experts » que sont les membres des équipes de gestion des OI pivots.

Pour les bénéficiaires :

- Une séparation claire entre les « animateurs » du PLIE et les « gestionnaires » ;
- Une assistance technique FSE dont la qualité progresse avec la professionnalisation des équipes de l'OI pivot.

D | Conclusion

Depuis près de 30 ans, les PLIE ont su démontrer leur efficacité en facilitant le retour durable à l'emploi de 47% en moyenne des publics accompagnés.

Forts de ces résultats, les PLIE souhaitent poursuivre leurs actions au bénéfice des personnes très éloignées de l'emploi qu'ils accompagnent.

Les emplois durables (6 mois et plus en emploi) trouvés par et pour des personnes qui étaient caractérisées comme « en grande difficulté » avant d'entrer dans un PLIE, sont une victoire sur la fatalité du chômage de longue durée et de l'exclusion.

Ces réussites individuelles sont les résultats du travail mené sur les territoires par tous les acteurs mobilisés par les PLIE autour d'objectifs communs : services de l'Etat, des régions et des départements, Pôle emploi, structures d'insertion par l'activité économique, organismes de formation, organisations professionnelles, organismes consulaires, entreprises, etc.

Les résultats n'auraient pas été obtenus :

- Sans les compétences et l'engagement des équipes d'animation et de gestion des PLIE, des référents de parcours, des chargés de mission entreprises, etc ;
- Sans le soutien financier direct et indirect des collectivités territoriales, des EPCI et du FSE, et le soutien indirect de l'Etat ;
- Sans l'engagement politique d'élus locaux, Maires, Adjointes aux Maires, Présidents d'EPCI, Vice-présidents d'EPCI, qui, pour répondre aux besoins de leurs concitoyens dans la proximité, ont mis en place, financent et président ces PLIE. Et ce en s'attachant à mettre en cohérence le développement économique, l'emploi, la formation et l'insertion, à l'échelle des territoires, les PLIE contribuant à cette cohérence ;
- Sans la forte mobilisation des partenaires dits bénéficiaires ;
- Et sans l'implication des personnes concernées.

Les personnes qui ont d'importantes difficultés pour accéder à un emploi doivent continuer à bénéficier des services rendus par le PLIE et en particulier de parcours d'insertion professionnelle « sur mesure » avec un accompagnement individualisé très renforcé et un suivi dans l'emploi pendant 6 mois.

Les méthodologies d'accompagnement et de suivi à l'emploi très spécifiques ainsi que les méthodes d'ingénierie positionnent les PLIE comme l'une des initiatives locales à l'emploi dont l'efficacité, l'efficacité sont démontrées par les résultats obtenus.

Les PLIE sont au cœur des stratégies territoriales en matière d'insertion et d'emploi. L'organisation de l'intervention des PLIE telle qu'elle a été construite depuis près de 30 ans, l'adaptation de leurs actions à la précarité grandissante, au contexte politique et institutionnel (mobilisation de fonds européens et de contreparties des collectivités locales, mutualisation de la fonction d'OI, etc.), en font des acteurs opérationnels performants dans l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi, mais aussi des acteurs incontournables dans la coordination et la réflexion sur les déclinaisons locales des politiques d'insertion.

PLIE ayant participé à la consolidation 2019

40

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac - Aurillac (15)
	PLIE de Clermont Auvergne Métropole - Clermont Ferrand (63)
	PLIE du Valentinois (La Plateforme Emploi) - Valence (26)
	PLIE du Bassin Grenoblois - Grenoble (38)
	PLIE de Vienne Condrieu Agglomération - Vienne (38)
	PLIE de Saint Etienne Métropole - Saint Etienne(42)
	PLIE du Forez - Saint-Galmier (42)
	PLIE du Grand Chambéry - Chambéry (73)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération Porte d'Isère - L'Isle-d'Abeau (38)
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	PLIE du Bassin Dijonnais (Créativ'21) - Dijon (21)
	PLIE de l'Agglomération de Nevers - Nevers (58)
	PLIE Cluny - Mâcon - Tournus (AILE Sud Bourgogne) - Nevers (71)
	PLIE du Grand Châlon - Chalon-sur-Saône (71)
	PLIE de la Communauté Creusot Monceau (AGIRE) - Le Creusot (71)
	PLIE Autunois Morvan - Autun (71)
	PLIE du Senonais (PEIPS) - Sens (89)
	PLIE Auxerrois - Auxerre (89)
	PLIE du Territoire de Belfort - Belfort (90)
	PLIE de l'Agglomération de Montbéliard (IDEIS) - Montbéliard (25)
BRETAGNE	PLIE du Pays de Brest (DEFIS EMPLOI) - Brest (29)
	PLIE de Rennes Métropole - Rennes (35)
CENTRE-VAL DE LOIRE	PLIE de Châteauroux Métropole - Chateauroux (36)
	PLIE de Tours Métropole Val de Loire - Tours (37)
DOM TOM - RÉUNION	PLIE de Saint Denis de la Réunion - Saint Denis (974)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération Territoire de la Côte Ouest - Le Port (974)
DOM TOM - MARTINIQUE	PLIE de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique - Ducos (972)
	PLIE Cap Nord Martinique - Le Marigot (972)
GRAND EST	PLIE de la Région Mulhousienne - Mulhouse (68)
	PLIE du Grand Nancy et du Lunevillois - Nancy (54)
	PLIE Terres de Lorraine - Neuves-Maisons (54)
	PLIE des Ardennes - Charleville-Mézières (08)

HAUTS-DE-FRANCE	PLIE de Lille (Réussir) - Lille (59)
	PLIE de Roubaix Lys Lez Lannoy - Roubaix (59)
	PLIE Porte du Hainaut - Wallers (59)
	PLIE de Dunkerque (Entreprendre Ensemble) - Dunkerque (59)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole - Valenciennes (59)
	PLIE de Lys-Tourcoing - Tourcoing (59)
	PLIE de Cambrésis - Cambrai (59)
	PLIE Val de Marque (AGIRE) - Hem (59)
	PLIE du Douaisis - Douai (59)
	PLIE Réussir en Sambre Avesnois - Maubeuge (59)
	PLIE de Villeneuve d'Ascq-Mons en Baroeul (ADÉLIE) - Villeneuve d'Ascq (59)
	PLIE Sud Est Métropole - Ronchin (59)
	PLIE Métropole Nord Ouest - Lambersart (59)
	PLIE Pays d'Artois (Artois Emploi Entreprises) - Arras (62)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers - Calais (62)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (Réussir Ensemble l'Emploi dans le Boulonnais) - Boulogne-sur-mer (62)
	PLIE du Pays de l'Audomarois - Pays de Saint Omer - Longuenesse (62)
	PLIE de l'Arrondissement de Béthune - Béthune (62)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (DIESE) - Carvin (62)
	PLIE du District de l'Agglomération de Lens-Liévin - Liévin (62)
	PLIE des 7 Vallées - Saint Pol sur Ternois (62)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois - Saint-Quentin (02)
	PLIE du Pays du Vermandois - Bohain-en-Vermandois (02)
	PLIE du Sud de l'Aisne - Château-Thierry (02)
	PLIE de la Communauté de Communes du Pays des Trois Rivières - Buire (02)
	PLIE d'Amiens Métropole - Amiens (80)
	PLIE de Picardie Maritime - Abbeville (80)

ÎLE-DE-FRANCE	PLIE de Paris (EPEC) - Paris (75)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines - Saint-Quentin en Yvelines (78)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération d'Evry - Centre Essonne (Dynamique Emploi) - Evry (91)
	PLIE Nord Ouest 91 (MEIF Paris Saclay) - Villebon-sur-Yvette (91)
	PLIE de Nanterre-Rueil Malmaison - Nanterre (92)
	PLIE de Clichy la Garenne - Clichy (92)
	PLIE Est Ensemble (Ensemble pour l'Emploi) - Romainville (93)
	PLIE du Blanc Mesnil - Le Blanc Mesnil (93)
	PLIE de Plaine Commune - Stains (93)
	PLIE d'Ivry-Vitry - Ivry-sur-Seine (94)
	PLIE de Choisy le Roi - Villeneuve le Roi - Choisy Le Roi -94)
	PLIE de Melun Val de Seine - La Rochette (77)
	PLIE d'Argenteuil Bezon (AGIRE) - Argenteuil (95)
NORMANDIE	PLIE de l'Agglomération Caennaise (CALMEC) - Hérouville-Saint-Clair (14)
	PLIE du Pays d'Auge Nord - Honfleur (14)
	PLIE du Cotentin - Cherbourg-Octeville (50)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération Seine Eure - Louviers (27)
	PLIE de l'Agglomération de Dieppe Maritime - Offranville (76)
	PLIE d'Evreux - Evreux (27)

NOUVELLE AQUITAINE	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême - Angoulême (16)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle - La Rochelle (17)
	PLIE de Rochefort Océan - Rochefort (17)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération de Niort - Niort (79)
	PLIE du Grand Poitiers - Poitiers (86)
	PLIE du Pays des Gâtines - Parthenay (79)
	PLIE du Sud Périgord - Bergerac (24)
OCCITANIE-PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE	PLIE Cévenol - Alès (30)
	PLIE Est Héraultais - Lunel (34)
	PLIE Haut Languedoc Vignobles - Puissalicon (24)
	PLIE de Béziers Méditerranée - Béziers (34)
	PLIE Hérault Méditerranée - Saint-Thibéry (34)
	PLIE de Toulouse Métropole - Toulouse (31)
	PLIE Midi Quercy - Caussade (82)
PAYS DE LA LOIRE	PLIE de la Métropole Nantaise - Nantes (44)
	PLIE de la Région Nazairienne - Saint-Nazaire (44)
	PLIE d'Angers (ALDEV) - Angers (49)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Choletais - Cholet (49)
	PLIE de Le Mans Métropole - Le Mans (72)
	PLIE de la Roche sur Yon Agglomération - La Roche sur Yon (85)
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (CAPM) - Martigues (13)
	PLIE du Pays d'Aix - Aix-en-Provence (13)
	PLIE Istres Ouest Provence - Istres (13)
	PLIE Toulon Provence Méditerranée - Toulon (83)
	PLIE Cannes Pays de Lerins - Cannes (06)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse - Grasse (06)
	PLIE de la Métropole Nice Côte d'Azur - Nice (06)
	PLIE de Marseille - Marseille (13)

ACI	Ateliers, Chantiers d'Insertion « Les ateliers et chantiers d'insertion sont des dispositifs conventionnés ayant pour objet l'accueil, l'embauche et la mise au travail par des actions collectives de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. L'ACI organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable. »
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AI	Association Intermédiaire « Une personne sans emploi, rencontrant des difficultés particulières d'insertion, peut être embauchée par une association intermédiaire. Le demandeur d'emploi bénéficie alors d'un contrat de travail assorti d'une rémunération, l'association le met à disposition de particuliers, d'entreprises ... pour la réalisation de travaux occasionnels. »
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
BOAMP	Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BRSA	Bénéficiaires du Revenu de solidarité active
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CCAP	Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CMP	Code des Marchés Publics
CMRA	Chefs de Mission Régionale Achats
CNIAE	Conseil national de l'insertion par l'activité économique
CPF	Compte Personnel de Formation
CUCS	Contrats Urbains de Cohésion Sociale
CUI	Contrat Unique d'insertion
DARES	Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises
DELD	Demandeurs d'Emploi de Longue Durée
DGEFP	Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
DIRECCTE	Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
EA	Entreprises Adaptées Elles « permettent à des personnes handicapées productives (au moins 80 % de l'effectif) mais non compétitives, d'accéder à une pleine citoyenneté par la pratique d'un travail salarié adapté. Cette mission se réalise par la mise en œuvre d'un outil de production adapté aux personnes handicapées et d'actions spécifiques conduites pour la réalisation de leur projet individuel, social et professionnel, allant de l'orientation à l'insertion, à la formation ou l'adaptation gestuelle, et les accompagnements individualisés. Elles ne font pas partie de l'insertion par l'activité économique proprement dite, même si elles ont pour trait commun d'utiliser le support travail comme outil de réinsertion. »

EI	<p>Entreprise d'Insertion</p> <p>Association, SARL, ... : aucune forme juridique n'est imposée à l'entreprise d'insertion, laquelle produit des biens ou des services comme n'importe quelle entreprise. Son originalité : proposer à des personnes en difficulté une activité productive assortie de différentes prestations définies selon les besoins de l'intéressé (réentraînement aux rythmes de travail, formation, accompagnement social ...). »</p>
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunal
EPEC	Ensemble Paris Emploi Compétences (PLIE de Paris)
EPN	<p>Etablissement Public National</p> <p>Personne morale de droit public disposant d'une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général, précisément définie, sous le contrôle de la collectivité publique dont il dépend (État, région, département ou commune). Il dispose donc d'une certaine souplesse qui lui permet de mieux assurer certains services publics. Il ne doit pas être confondu avec un établissement d'utilité publique qui relève du droit privé. Exemple : Société du Grand Paris, Pôle Emploi, CNES, CNRS, AHP, Hôpitaux, VNF, Universités, OFII, ASP, UGAP, CNAV-CARSAT</p>
ETP	Equivalent Temps Plein
ETT	Entreprise de travail temporaire
ETTI	<p>Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion</p> <p>« L'entreprise de travail temporaire d'insertion a pour activité exclusive l'insertion professionnelle des personnes en difficulté auxquelles elle propose des missions auprès d'entreprises utilisatrices, mais également un suivi et un accompagnement social et professionnel, pendant et en dehors des missions. »</p>
FACE	Fondation Agir Contre L'Exclusion
FSE	Fonds Social Européen
GEIQ	<p>Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification</p> <p>« Le Groupement d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification est un groupement d'employeurs au sens des articles L.127.1 et suivants du code du travail, qui se donne pour mission centrale l'organisation de parcours continus d'insertion et de qualification au profit de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. »</p>
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GPTEC	Gestion Prévisionnelle Territorialisée des Emplois et des Compétences
GPV	Grand Projet de Ville
GUP	Gestion Urbaine de proximité
IAE	<p>Insertion par l'Activité Economique</p> <p>« Le secteur de l'insertion par l'activité économique est né, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, d'initiatives portées par des travailleurs sociaux à la recherche de nouveaux outils pour contribuer à la réinsertion des publics en difficulté dont ils avaient la charge. Leur dénominateur commun est l'utilisation du support « travail » comme outil de réinsertion des personnes, ces structures ayant donc à la fois un pied dans le monde de l'insertion sociale et de la solidarité et un pied dans le monde économique « classique ». Leur objectif est d'offrir aux personnes en difficulté qu'elles salarient un parcours professionnel et un accompagnement personnalisé qui leur permettent de sortir de la spirale d'exclusion et de s'insérer, notamment par l'accès à l'emploi, en milieu « ordinaire ».</p>

IAE	Au gré des initiatives et de l'évolution des politiques publiques, différentes formes de structures d'insertion par l'activité économique sont nées et ont évolué. La loi n°98-657 du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions a fixé le cadre dans lequel interviennent aujourd'hui ces structures qui sont conventionnées par les administrations locales et sont devenues des pièces maîtresses des dispositifs de lutte contre l'exclusion et de développement solidaire. L'insertion par l'activité économique est pilotée dans le cadre des Conseils Départementaux de l'insertion par l'Activité Economique (CDIAE), instances ouvertes sous l'égide du Préfet»
IOD (méthode)	Intervention sur les Offres et les Demandes
IRDSU	Inter-réseaux des professionnels du Développement Social Urbain
ISCRA	Initiative Sociale Culturel Rural Ariège
MAPA	Marché à Procédure Adapté
MDE	Maison de l'Emploi
NOTRe (loi)	La loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
OEAP	Observatoire Economique de l'Achat Public
OI	Organismes Intermédiaires
OPIEC	Observatoire Paritaire des métiers de l'Informatique, de l'Ingénierie, des Études et du Conseil
QPV	Quartiers Politiques de la Ville
ORU	Opération de Rénovation Urbaine
PLACI	Plan Local d'Application de la Charte d'insertion
PLIE	Plan Local pluriannuel pour l'insertion et l'Emploi
PNAAPD	Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables
PNRU	Programme National de Rénovation Urbaine
PRU	Projet de Rénovation Urbaine
RQ	Régies de Quartiers « Ce sont des associations loi 1901 qui regroupent en partenariat collectivités locales, logeurs sociaux et habitants pour intervenir ensemble dans la gestion d'un territoire. Elles adhèrent à la charte nationale et disposent du label privé donné par le Comité National de Liaison des Régies de Quartier. Elles ont pour principale mission de nettoyer, entretenir, embellir la ville et proposer des services correspondant aux besoins des habitants. Elles offrent un travail rémunéré aux habitants qui ont le plus de difficulté d'insertion (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA, femmes isolées ...) et désignent pour chaque salarié en insertion un tuteur l'accompagnant dans son parcours d'insertion. Elles assurent par ailleurs un rôle d'accueil, de formation des habitants à l'entretien de l'habitat et à la pratique de la vie collective, et de médiation avec les institutions.»
RQTH	Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAE	Service des Achats de l'Etat
SEM	Sociétés d'Economie Mixte
SGAR	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
SPE	Service Public de l'Emploi (local)
SIAE	Structures d'Insertion par l'Activité Economique
UGAP	Union des Groupements d'Achats Publics
VEFA	Vente en l'état futur d'achèvement



ALLIANCE VILLES EMPLOI

28 rue du Quatre Septembre - 75002 Paris

Tél. : 01.43.12.30.40

Fax : 01.43.12.32.46

www.ville-emploi.asso.fr

ave@ville-emploi.asso.fr



Ce guide est cofinancé par l'Union Européenne